



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

**RÈGLEMENT 2018-05 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE
570 100 \$ ET UN EMPRUNT DE
570 100 \$ POUR L'ACQUISITION
D'UN CAMION MINI-AUTOPOMPE ET
D'UN VÉHICULE MINI RESCUE
DESTINÉS À DES FINS DE LUTTE
CONTRE L'INCENDIE POUR LE
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU que l'article 1060.1 prévoit qu'une municipalité peut adopter des règlements pour emprunter des sommes d'argent pour toutes fins de sa compétence ;

ATTENDU que le conseil municipal juge nécessaire de procéder à l'acquisition d'un camion mini-autopompe et d'un véhicule de soutien mini *rescue* destinés à des fins de lutte contre l'incendie pour le Service de sécurité incendie ;

ATTENDU que la municipalité a procédé aux appels d'offres SSI201802-051A et SSI201802-051B à cette fin ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Francis Léger lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} août 2018 ;

EN CONSÉQUENCE il est décrété et statué par le présent Règlement 2018-05 décrétant une dépense de 570 100 \$ et un emprunt de 570 100 \$ pour l'acquisition d'un camion mini-autopompe et d'un véhicule de soutien mini *rescue* destinés à des fins de lutte contre l'incendie pour le service de sécurité incendie, ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

La municipalité de Mille-Isles est autorisée par le présent règlement à faire l'acquisition d'un camion mini-autopompe et d'un véhicule de soutien mini *rescue* destinés à des fins de lutte contre l'incendie selon les spécifications prévues aux documents des appels d'offres :

- SSI201802-051A (camion mini-autopompe) lequel est joint au présent règlement à l'annexe « A » pour en faire partie intégrante ;
- SSI201802-051B (véhicule de soutien mini *rescue*), lequel est joint au présent règlement à l'annexe « C » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3

La municipalité de Mille-Isles est autorisée à dépenser une somme de 570 100 \$, aux fins d'acquérir les véhicules mentionnés à l'article 2, le tout selon les résultats des appels d'offres :



- SSI201802-051A (camion mini-autopompe), dont la formule de soumission du plus bas soumissionnaire conforme est jointe au présent règlement à l'annexe « B » pour en faire partie intégrante ;
- SSI201802-051B (véhicule de soutien mini *rescue*), dont la formule de soumission du plus bas soumissionnaire conforme est jointe au présent règlement à l'annexe « D » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 570 100 \$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, une taxe spéciale est par le présent règlement imposée. Cette taxe est prélevée annuellement durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, et ce, à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention est ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

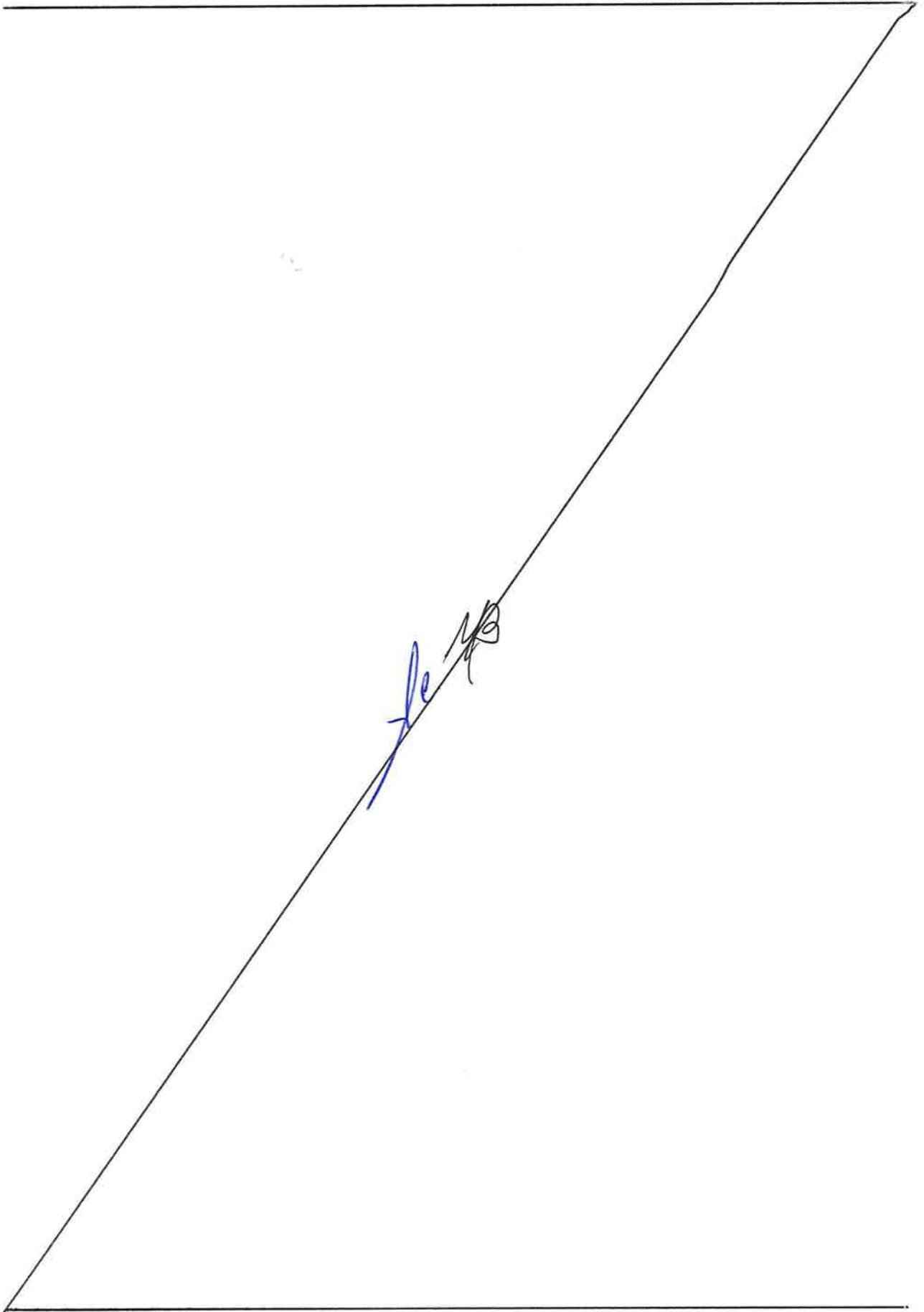

Michel Boyer
Maire


Sarah Channell
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Avis de motion : 1er août 2018
Adoption : 5 septembre 2018
Avis de promulgation : 6 septembre 2018 (provisoire)
Avis public tenue de registre : 11 septembre 2018
Assemblée d'information publique : 26 septembre 2018
Tenue de registre : 28 septembre 2018
Dépôt du rapport du registre : 3 octobre 2018
Approbation du MAMOT :
Avis de promulgation :



ANNEXE « A »
APPEL D'OFFRES
SSI201802-051A





MB

()

()

()

()



MUNICIPALITÉ DE
MUNICIPALITY OF
MILLE-ISLES

APPEL D'OFFRE SSI-201802-051A

Cahier des charges

Véhicule mini autopompe destiné à des fins
de lutte contre l'incendie

Préparé par Manaction Inc.

Pour la municipalité de Mille-Isles

Le 18 juillet 2018

TABLE DES MATIÈRES

1.0 Définitions.....	3
2.0 Expédition et ouverture des soumissions.....	4
3.0 Signature de la soumission.....	5
4.0 Instructions particulières de préparation de la soumission.....	6
5.0 Appréciation des soumissions	7
6.0 Modalités sur les composantes de prix de la soumission	8
7.0 Cession, faillite et décès	8
8.0 Procédure en cas de litige	8
9.0 Annulation.....	9
10.0 Lois, politique, application et exemptions	10
11.0 Représentant autorisé de l'adjudicataire	13
12.0 Taxes de vente	14
13.0 Clauses techniques.....	15
14.0 Modalité d'adjudication du contrat	18
15.0 Financement.....	18
16.0 Paiement.....	18
17.0 Délai de livraison	19
18.0 Les annexes	20

1.0 Définitions

Les noms ou expressions ci-après énumérés ou les pronoms qui tiennent lieu, utilisés dans le contrat, le cahier des charges ou autres documents ou textes s'y rapportant signifient :

Municipalité

Municipalité de Mille-Isles

Soumissionnaire

La corporation, la société ou la personne agissant sous son nom ou sous une raison sociale qui présente une soumission à la municipalité pour l'exécution du présent contrat.

Soumission

L'ensemble des documents exigés afin que le soumissionnaire prépare et présente son projet d'obtention de contrat.

Cahier de charge

L'ensemble des exigences énoncées dans les avis d'appel d'offres, la formule de soumission, les cahiers des clauses administratives générales et particulières, cahiers des clauses techniques générales et particulières, les croquis, appendices, amendements, addenda ou modifications.

Contrat

L'ensemble des documents contractuels établis pour entériner et régir la soumission acceptée par la municipalité.

Adjudicataire

Le soumissionnaire, à qui le contrat a été octroyé incluant ses employés, ses mandataires, ses successeurs et les ayants cause de même que toute personne qu'il désigne comme étant associée à l'exécution du contrat.

2.0 Expédition et ouverture des soumissions

2.1 Quel que soit le mode d'expédition que le soumissionnaire choisit d'adopter, toute soumission doit, pour être valablement reçue, se trouver physiquement, sous pli cacheté, entre les mains de la directrice générale et secrétaire trésorière de la municipalité, à la date et à l'heure indiquée dans l'appel d'offres. En aucun cas les soumissions envoyées par courriel ou télécopieur ne seront acceptées.

2.2 La clôture pour la réception des soumissions est fixée au 21 août 2018 à 15 h.

3.0 Signature de la soumission

3.1 La soumission doit être signée par une personne autorisée à cette fin.

Si le soumissionnaire est une personne faisant affaire seule, sous son nom propre ou sous un autre nom, non incorporé en vertu de la loi, il peut lui-même signer la soumission.

Si le soumissionnaire est une société non incorporée en vertu de la loi, tous les sociétaires doivent signer la soumission.

Dans les deux cas précédents, la soumission peut-être également signée par un fondé de pouvoir.

Lorsque la soumission est signée par un fondé de pouvoir, elle doit être accompagnée d'une procuration notariée ou être faite sous seing privé. Dans ce dernier cas, la signature de procuration doit être attestée par une personne habilitée à recevoir le serment.

Si le soumissionnaire est une compagnie constituée en corporation en vertu de la loi, la soumission doit être accompagnée d'une copie certifiée d'une résolution du conseil d'administration autorisant la ou les personnes indiquées à préparer et à signer la soumission, et de tout autre document requis par le maître de l'ouvrage. La résolution doit contenir les noms, prénoms et fonctions de ces personnes reconnues par la compagnie, en plus de porter le sceau de la compagnie.

La procuration et/ou la résolution doit être annexées à la soumission.

Sauf pour les pages portant les signatures, toutes les pages de la formule de soumission doivent être paraphées. Les copies doivent toutes être signées et initialisées à la main.

4.0 Instructions particulières de préparation de la soumission

- 4.1 Les soumissionnaires doivent compléter le cahier *des clauses techniques générales et particulières* et remplir les *formulaire du cahier des clauses administratives générales et particulières* et retourner les deux (2) exemplaires fournis après les avoir signés et paraphés, dans une (1) enveloppe cachetée et identifiée à cette fin. La soumission doit être préférablement complétée à même le cahier de charge.
- 4.2 Le soumissionnaire devra indiquer dans sa soumission l'adresse de l'établissement où tous les avis, protêts, procédures judiciaires ou autres, concernant son contrat, pourront lui être adressés, livrés ou signifiés.
- 4.3 Si la municipalité décide de modifier, d'ajouter, de supprimer certains éléments au cahier des charges, ces changements seront adressés à tous les soumissionnaires sous forme d'addenda qui feront partie intégrante de leur soumission.
- 4.4 Une fois déposée au bureau de la municipalité, le soumissionnaire ne peut ni reprendre, ni modifier ou annuler sa soumission.
- 4.5 En plus de la formule de soumission dûment complétée, le soumissionnaire devra inclure les documents suivants à sa soumission.

↳ Les spécifications détaillées du manufacturier du véhicule.

↳ Les documents de garanties

5.0 Appréciation des soumissions

5.1 Il est entendu que la présente offre demeurera valable pour une période d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des soumissions.

5.2 Seuls les prix fermes seront considérés pour toute la durée du contrat.

5.3 La municipalité se réserve le droit de rejeter la plus basse ou toute autre soumission. Les soumissionnaires ne peuvent prétendre à aucune indemnité ou compensation, ni contester pour quelque motif que ce soit la décision de la municipalité.

5.4 Soumission non conforme

Pourra être écartée toute soumission qui :

- a. n'est pas présentée sur la formule de soumission fournie par la municipalité;
- b. renferme d'autres conditions que celles énoncées par la municipalité pour le soumissionnaire;
- c. ne porte pas la signature manuscrite d'un représentant du soumissionnaire dûment habilité;
- d. comporte des omissions, des ratures, des modifications;

S'il est de l'intérêt de la municipalité, elle peut passer outre à tout vice de forme et défaut mineur que peut contenir la soumission.

5.5 Toutes les soumissions seront étudiées et l'attribution sera accordé selon la règle du plus bas soumissionnaire.

6.0 Modalités sur les composantes de prix de la soumission

6.1 Les prix doivent être exprimés en monnaie légale du Canada.

6.2 Les prix soumis seront considérés comme prix nets incluant toutes taxes, royautés, droits de douane, frais de permis, etc. en vigueur à moins qu'un escompte au comptant ne soit offert. Les taxes fédérales et provinciales doivent être incluses dans le montant de la soumission à moins que la marchandise et/ou le service offert soient exemptés.

6.3 Toute clause prévoyant le paiement d'intérêts sera refusée par la municipalité.

7.0 Cession, faillite et décès

7.1 Sans le consentement préalablement écrit de la municipalité, toute cession ou transfert d'intérêt de la présente entente contractuelle de la part de l'adjudicataire sera considérée nul et sans effet et constituera un défaut aux dispositions des présentes. Si l'adjudicataire fait faillite, se déclare insolvable, fait l'objet d'une ordonnance de séquestre, passe un acte de cession à l'avantage de ses créanciers, si une résolution ou une ordonnance de liquidation est passée à l'encontre de l'adjudicataire ou si l'adjudicataire se réclame les dispositions de toute loi alors en vigueur en ce qui a trait au débiteur insolvable en faillite, la municipalité pourra annuler le présent contrat sans préjudice quant à son droit d'exercer les dispositions qui s'imposent.

8.0 Procédure en cas de litige

8.1 Toute question relative à l'interprétation du contrat et à l'exécution de l'objet du contrat doit être soumise par écrit à la municipalité par l'adjudicataire ou son représentant autorisé, pour décision. L'adjudicataire devra soumettre sa question aussitôt que le problème qui y aura donné naissance sera survenu et la municipalité se réserve le droit de juger irrecevable la question de l'adjudicataire si elle est soumise dans un délai supérieur à dix (10) jours ouvrables après la naissance du problème. Suite à l'étude de la question de l'adjudicataire, la décision de la municipalité sera finale et sans appel.

9.0 Annulation

9.1 La municipalité se réserve le droit d'annuler le contrat sur simple avis écrit de trente (30) jours, en cas de défaut de l'adjudicataire de respecter l'un des termes du présent cahier des charges, sous réserve à tout droit d'action contre l'adjudicataire et ce dernier ne pourra prétendre à aucune indemnité ni compensation et ne se verra payer que les sommes dues à la date de la cessation du contrat.

10.0 Lois, politique, application et exemptions

10.1 Lois

Le soumissionnaire doit se conformer à toutes les lois et ordonnances et à tous les règlements et décrets des gouvernements et organismes des gouvernements fédéral, provincial et municipal s'appliquant aux travaux qu'il exécute.

10.2 Le règlement sur la politique de gestion contractuelle et d'achat local

Le règlement sur la politique de gestion contractuelle et d'achat local de la Municipalité de Mille-Isles fait partie intégrante du présent appel d'offres. Le soumissionnaire s'engage à respecter ledit règlement et à cette fin, déposer avec sa soumission la déclaration dûment assermentée prévue à l'Annexe A des présentes. Le fait d'omettre de joindre cette déclaration ou d'en déposer une incomplète entraîne le rejet automatique de la soumission. Le règlement sur la politique de gestion contractuelle et d'achat local est disponible sur le site Internet de la municipalité.

10.2.1 Mesures de maintien d'une saine concurrence

Si un soumissionnaire ou un de ses représentants communique ou tente de communiquer, dans le but de l'influencer, avec un des membres du comité de sélection, sa soumission sera automatiquement rejetée.

10.2.2 Mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres

Le soumissionnaire, du seul fait du dépôt de sa soumission, ne doit pas avoir, dans le contexte du présent appel d'offres, agi à l'encontre de la Loi fédérale sur la concurrence (L.R., 1985, ch. C-34), laquelle stipule notamment que constitue un acte criminel le fait de participer à un truquage des soumissions, à savoir :

- l'accord ou arrangement entre plusieurs personnes par lequel au moins l'une d'elles consent ou s'engage à ne pas présenter de soumission en réponse à un appel d'offres;
- la présentation de soumissions qui sont le fruit d'un accord ou arrangement entre plusieurs soumissionnaires.

Le soumissionnaire ne doit pas avoir eu, en contravention de la Loi précitée, de communication, d'entente ou d'arrangement avec un concurrent relativement aux prix, aux méthodes, aux facteurs ou aux formules pour établir les prix, à la décision de présenter ou de ne pas présenter une soumission ainsi qu'à la présentation d'une soumission qui ne répond pas aux spécifications de l'appel d'offres.

Le truquage des soumissions est une pratique commerciale illégale suivant la Loi fédérale sur la concurrence (L.R., 1985, ch. C-34). Il s'agit en soi d'une forme de fixation des prix. Quiconque participe à un truquage de soumissions commet un acte criminel et encourt, sur déclaration de culpabilité, l'amende que le tribunal estime indiquée et un emprisonnement maximal de quatorze (14) ans, ou l'une de ces peines.

10.2.3 Mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption

Le fait pour un soumissionnaire, ses collaborateurs ou employés, de se livrer à des gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption entraîne le rejet automatique de la soumission.

10.2.4 Mesures ayant pour but de prévenir toute situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus

Aux fins du présent appel d'offres est identifié un responsable de l'appel d'offres à qui est confié le mandat de fournir toute information concernant le présent appel d'offres. Le soumissionnaire n'est autorisé à communiquer qu'avec cette personne.

10.2.5 Mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat

Toute autorisation de modification au contrat doit être autorisée par résolution du conseil. Telle modification n'est possible que si elle est accessoire au contrat et n'en change pas la nature.

10.3 Taxes

Le soumissionnaire est tenu de payer toutes les taxes requises. Conséquemment, il doit les inclure dans son prix de soumission.

10.4 Brevets et instances de brevet

Le soumissionnaire doit payer les redevances, brevets et permis nécessaires à l'exécution du marché. Conséquemment, il doit les inclure dans son prix de soumission. Le soumissionnaire assumera toutes les responsabilités à la place de la municipalité en cas de revendications des tiers concernant les brevets, licences, dessins, modèles et marques de fabrique ou de commerce employés pour l'exécution du marché.

10.5 Douanes

Le soumissionnaire est tenu de payer tous les droits de douane portuaires ou autres, requis ; conséquemment, il doit les inclure dans son prix de soumission.

11.0 Représentant autorisé de l'adjudicataire

11.1 Sauf si l'adjudicataire est une personne agissant seule, il doit attitrer un représentant qui aura l'autorité nécessaire pour assurer l'exécution du contrat durant toute sa durée selon les exigences des présentes et selon les directives que pourra émettre la municipalité. L'adjudicataire doit informer la municipalité du nom du responsable à contacter.

Responsable municipal

Nom : Alain Charbonneau
Titre : Directeur de la sécurité incendie
Adresse : 1262, chemin de Mille-Isles
Mille-Isles, QC J0R 1A0

Téléphone : (450) 530-3330
Télécopieur : (450) 438-6157
Courriel : acharbonneau@manaction.ca

11.2 La municipalité n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents de soumission & addendas véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, auprès de SEAO, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

12.0 Taxes de vente

12.1 Si, subséquemment à la date limite permise pour la réception des soumissions, les taxes de vente du gouvernement du Canada et de celles de la province de Québec sont augmentées, la municipalité paiera à l'adjudicataire le montant additionnel qu'il aura à déboursier. Si ces taxes de vente sont diminuées, l'adjudicataire fera remise à la municipalité de la somme correspondant à cette diminution : à défaut de le faire, la municipalité déduira un montant équivalent de toute somme due à l'adjudicataire.

13.0 Clauses techniques

13.1 Généralité

Ce cahier a pour objet de définir les exigences et caractéristiques minimales requises relatives à la fourniture d'un véhicule mini autopompe neuve, tel qu'énoncé dans le cahier des clauses techniques et particulières. Ces spécifications visent à fournir une unité en vue d'atteindre les meilleurs résultats et obtenir un véhicule des plus acceptable, ces spécifications traduisent les exigences minimales quant au type de construction et aux épreuves auxquelles l'unité doit être soumise. Les détails mineurs de construction et de matériaux, sauf avis contraire, sont laissés à la discrétion du constructeur qui sera le seul à répondre de la conception et de la réalisation de toutes les caractéristiques de l'unité.

13.2 Conception

L'unité devra être conçue et ses équipements agencés en prenant en considération la répartition de la charge entre l'essieu avant et l'essieu arrière, de sorte que tout l'équipement prévu et un équipage au grand complet puissent être transportés sans danger. L'équilibre et la répartition du poids devront rencontrer les exigences de la National Fire Protection Association (N.F.P.A.), la Society of Automotive Engineers (A.A.E.) et du Laboratoire des Assureurs du Canada (U.L.C.). Le concept devra renfermer les plus récentes pratiques approuvées par l'industrie automobile et la main-d'œuvre devra être hautement compétente dans son domaine respectif.

13.3 Accessibilité

La conception du châssis sera telle que les différents éléments ou parties composantes une fois assemblés seront facilement accessibles aux fins d'inspection, d'ajustement, d'entretien ou de réparation. Une attention particulière devra être accordée à l'accessibilité des différentes composantes nécessitant de l'entretien périodique.

13.4 Poids total en charge

Le poids total de charge devra être considéré tout au long de la construction ou de l'assemblage de l'unité.

13.5 Oubli

Toute partie ou composante, pièce ou élément de quincaillerie qui n'ont pu faire l'objet d'une description donnée dans les présentes spécifications, soit par oubli ou autre et qui est nécessaire pour le bon fonctionnement ou pour compléter le châssis, devra être fourni.

13.6 Standard de qualité

Le choix de tous les éléments ou pièces devra correspondre exactement aux standards de qualité les mieux reconnus dans le domaine de la fabrication des véhicules de lutte contre l'incendie.

13.7 Spécification minimale

La description des produits contient les spécifications minimales désirées. Toutes spécifications rencontrant des normes supérieures sont laissées à la discrétion du soumissionnaire. Cependant, toute spécification ne rencontrant pas les exigences minimales pourra entraîner le rejet de la soumission.

13.8 Équivalence acceptée

En l'absence de l'indication « ou équivalent », toutes les marques et modèle de commerce spécifiées devront être respecté afin d'assurer une homogénéité au sein de l'organisation de la sécurité incendie. Dans le cas où des matériaux équivalents à ceux spécifiés sont permis, la preuve de l'équivalence avec rapports obtenus d'un laboratoire reconnu sera entièrement à la charge de l'entrepreneur.

13.9 Point de livraison

L'unité devra être livrée à l'adresse suivante : (sans frais supplémentaire)

12, chemin Black (caserne de pompier)
Mille-Isles (Québec)

13.10 Service après-vente

Chaque soumissionnaire devra démontrer qu'il est en mesure de fournir un service après-vente dans un délai n'excédant pas quinze (15) jours ouvrables. Le soumissionnaire devra offrir un service d'entretien complet. Les réparations et ajustements devront être effectués à la caserne d'incendie de la municipalité ou après autorisation à un endroit approprié.

13.11 Qualité du produit demandé

L'unité (véhicule) demandée devra répondre aux meilleures normes de qualité étant donné la durée de service de ce type de véhicule. Par conséquent, lors de l'étude des documents d'appel d'offres tous les soumissionnaires devront fournir l'information exigée par la municipalité afin de vérifier la conformité des soumissions déposées et ainsi permettre l'évaluation et la pondération desdites soumissions.

De plus, une vérification des derniers véhicules fournis par les soumissionnaires pourrait être effectuée pour vérifier la qualité :

- ↳ de la structure (châssis);
- ↳ des matériaux utilisés;
- ↳ de la qualité générale;
- ↳ de la finition.

Pour l'évaluation des soumissions, le soumissionnaire devra fournir toutes les informations, confirmations, engagements de qualité du produit ou autre que la municipalité peut exiger avant l'attribution de la commande.

13.12 Description du produit offert

Les soumissionnaires devront fournir les caractéristiques et toutes les informations pertinentes pour évaluer le produit offert.

14.0 Modalité d'adjudication du contrat

14.01 Sur réception de soumissions proposées, la municipalité de Mille-Isles procédera à une première évaluation afin d'établir la qualification du fournisseur ayant proposé la meilleure offre.

14.02 Le fournisseur retenu subséquemment à la suite de la première étape sera informé qu'une rencontre de validation sera organisée à la convenance des deux parties afin de valider que les propositions contenues au cahier des charges techniques et particulières sont à la satisfaction de la municipalité de Mille-Isles.

14.03 Ce n'est qu'une fois les deux étapes franchies que l'adjudication de contrat sera officiellement entérinée.

15.0 Financement

15.01 La municipalité de Mille-Isles sollicitera un règlement d'emprunt pour le financement de ce véhicule. Il importe que le soumissionnaire puisse garantir son prix pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours.

15.02 La municipalité se réserve aussi le droit de régler la totalité de la facture par l'entremise de son fonds de roulement.

16.0 Paiement

16.01 Un premier paiement, équivalent à quatre vingt dix sept (97) pourcent sera effectué à la livraison et suite à l'acceptation écrite par le directeur du service de la sécurité incendie de la municipalité.

16.02 Un second et dernier paiement pour la balance due sera acheminé au fournisseur trente (30) jours à la suite de la livraison.

17.0 Délai de livraison

17.01 Le délai de livraison ne devra pas excéder onze (11) mois une fois l'adjudication du contrat. Pour chaque période de trente (30) jours excédant la date de livraison, une pénalité de 3000 \$ sera imposée.

18.0 Les annexes

Annexe A Déclaration du soumissionnaire

Annexe B Résolution #

Annexe c Formulaire de soumission

Annexe A
Déclaration du soumissionnaire

Je soussignée, en présentant la soumission ou offre ci-jointe (ci-après la « soumission») à :

Sarah Channell, Directrice générale

pour :

Fourniture relativement à
L'acquisition d'un véhicule mini autopompe destiné à la lutte contre l'incendie

suite à l'appel d'offres (ci-après l'«appel d'offres») lancé par :

La Municipalité de Mille-Isles

déclare ce qui suit et certifie que ces déclarations sont vraies et complètes à tous les égards.

Je déclare au nom de _____ que :
(Nom du soumissionnaire [ci-après le « soumissionnaire »])

- 1) j'ai lu et je comprends le contenu de la présente déclaration;
- 2) je sais que la soumission ci-jointe sera rejetée automatiquement si les déclarations contenues à la présente déclaration ne sont pas vraies ou complètes à tous les égards;
- 3) je suis autorisé par le soumissionnaire à signer la présente déclaration et à présenter, en son nom, la soumission qui y est jointe;
- 4) le soumissionnaire, du seul fait du dépôt de sa soumission, déclare ne pas avoir, dans le contexte du présent appel d'offres, agi à l'encontre de la Loi fédérale sur la concurrence (L.R., 1985, ch. C-34), laquelle stipule notamment que constitue un acte criminel le fait de participer à un truquage des soumissions, à savoir :
 - l'accord ou arrangement entre plusieurs personnes par lequel au moins l'une d'elles consent ou s'engage à ne pas présenter de soumission en réponse à un appel d'offres;
 - la présentation de soumissions qui sont le fruit d'un accord ou arrangement entre plusieurs soumissionnaires;
- 5) Le soumissionnaire déclare, en conséquence, qu'il n'y a pas eu, en contravention de la Loi précitée, de communication, d'entente ou d'arrangement avec un concurrent relativement aux prix, aux méthodes, aux facteurs ou aux formules pour établir les prix, à la décision de présenter ou de ne pas présenter une soumission ainsi qu'à la présentation d'une soumission qui ne répond pas aux spécifications de l'appel d'offres ;

Le soumissionnaire déclare que ni lui ni aucun de ses représentants n'ont communiqué ou tenté de communiquer dans le but d'exercer une influence, avec un des membres du comité de sélection ;

- 6) Le soumissionnaire déclare que lui ainsi que tout collaborateur ou employé ont respecté la Loi sur le lobbying en rapport avec le présent appel d'offres. Le soumissionnaire atteste que ni lui ni aucun de ses collaborateurs ou employés ne se sont livrés à des gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption ;
- 7) Le soumissionnaire atteste qu'il n'existe aucun lien suscitant ou susceptible de susciter un conflit d'intérêts en raison de ses liens avec un membre du conseil ou un fonctionnaire.

(Nom et signature de la personne autorisée par le soumissionnaire)

(Titre)

(Date)

Assermenté(e) devant moi à _____ ce ____ ième jour de _____ 20__

Commissaire à l'assermentation pour le district de _____

Annexe B

Annexe C : **Formule de soumission**

Au conseil de la municipalité de Mille-Isles

Mesdames, Messieurs,

Nous soussignés,

Adresse :

Ayant lu et soigneusement étudié le document d'appel d'offres et en comprenant parfaitement les requêtes énoncées, nous offrons par les présentes de fournir à la municipalité de Mille-Isles ce qui suit, à savoir :

Un véhicule mini autopompe pour usage au Service de la sécurité incendie et doté de tous les équipements sollicités au cahier des charges.

Pour un montant de : _____ \$

Taxe fédérale (5%) _____ \$

Taxe provinciale (9,975%) _____ \$

Total : _____ \$

Il est entendu que tous les frais administratifs ou autres sont compris dans le prix soumissionné.

Signé à

Ce _____ jour de _____ 2018

Soumissionnaire :

Adresse :

Signataire autorisé :

Titre :

Initiales du soumissionnaire _____



MUNICIPALITÉ DE
MUNICIPALITY OF
MILLE-ISLES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES

CAMION MINI-AUTOPOMPE DÉDIÉ À LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE

ACQUISITION PAR LA MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

APPEL D'OFFRE SSI-201802-051A

Préparé par Manaction inc
Pour la municipalité de Mille-Isles
JUN 2018

Table des matières

A. Conditions générales	3
B. Le châssis	6
C. Accessoires supplémentaires.....	10
D. Pompe incendie	12
E. Compartimentation de la pompe	18
F. Réservoir d'eau	22
G. Carrosserie du véhicule	23
H. Le système électrique 12 volts.....	30
I. Peinture.....	35
J. Accessoires ajoutés au véhicule	37
K. Épreuve et formation	39
L. Matériels à fournir	40

Conditions générales

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
<p>A.1 <u>Objet</u></p> <p>Le présent cahier a pour objet de préciser les principales exigences minimales auxquelles doivent satisfaire les soumissionnaires.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir avec son offre les spécifications, illustrations et autres documents explicatifs se rapportant à son offre.</p>			
<p>A.2 <u>Homologation</u></p> <p>Le camion à incendie en entier, doit être construit et homologué selon la norme CAN/ULC S515-13 en vigueur au Canada et certifié par un inspecteur ULC À L'USINE DE FABRICATION DU VÉHICULE ACCRÉDITÉ (AUCUNE EXCEPTION).</p> <p>Une preuve par ULC doit être incluse dans la soumission mentionnant l'enregistrement du manufacturier incendie pour la fabrication d'autopompes neuves par la firme ULC.</p> <p>Une plaque attestant la conformité à la norme CAN/ULC S515-13 devra être apposée au panneau de contrôle de la pompe, et ce, chez le manufacturier incendie. Cette plaque devra mentionner le nom et la location du manufacturier incendie. AUCUNE EXCEPTION.</p> <p>Le véhicule devra aussi rencontrer, à titre complémentaire, les exigences de la dernière norme NFPA 1901 lorsque celle-ci est référencée par la norme CAN/ULC S515-13</p> <p>Le véhicule doit être conforme aux exigences du code de sécurité routière de la province de Québec ainsi qu'à la nouvelle réglementation de la CSST sur le système pompe / route.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
<p>A.3 <u>Équivalence</u></p> <p>Tout produit équivalent ou similaire proposé par un soumissionnaire sera considéré comme "non équivalent" jusqu'à ce que la Municipalité de Mille-Isles n'indique par écrit son accord à de telles équivalences.</p> <p>Toute équivalence proposée devra être accompagnée d'une description complète afin de permettre à la Municipalité de Mille-Isles de faire sa propre évaluation.</p> <p>Le soumissionnaire devra fournir le bulletin technique de chacun des produits d'équivalence proposés et documenter toute mention « selon notre standard » si elle est inscrite de la part du soumissionnaire à la colonne commentaires.</p> <p>LE FAIT DE NE PAS DOCUMENTER L'ÉQUIVALENCE PROPOSÉE ENTRAÎNERA SYSTÉMATIQUEMENT LE REJET DE LA SOUMISSION.</p> <p>TOUTE MENTION DU STYLE «SELON NOTRE STANDARD» ENTRAÎNERA SYSTÉMATIQUEMENT LE REJET DE LA SOUMISSION.</p> <p>TOUTE MENTION DU STYLE « N/A (NON APPLICABLE) » SERA INTERPRÉTÉE COMME UNE NON-CONFORMITÉ (AUCUNE EXCEPTION).</p> <p>Tous les éléments doivent être soumis par le soumissionnaire pour l'acceptation par la Municipalité de Mille-Isles.</p> <p>TOUTE DEMANDE DE SUBSTITUTION DE LA PART DU SOUMISSIONNAIRE DEVRA INCLURE LES INFORMATIONS SUIVANTES:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les raisons de la demande de substitution • Le prix des matériaux de substitution et le nom du fabricant • Le prix des matériaux tels que spécifiés au devis original • Le montant de crédit offert à la Municipalité de Mille-Isles. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
<ul style="list-style-type: none"> Les conséquences sur l'ensemble du véhicule 			
<p>A.4 <u>Les matériaux</u></p> <p>Tous les matériaux, composantes ou accessoires entrant dans la confection des différentes parties du véhicule et des équipements seront neufs et devront être de l'année courante de la soumission (AUCUNE EXCEPTION).</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>A.5 <u>Caractéristiques</u></p> <p>Le soumissionnaire doit inscrire les caractéristiques du camion à incendie proposées et indiquer la conformité de l'unité dans la colonne appropriée.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>A.6 <u>Dessin préliminaire</u></p> <p>Un dessin préliminaire du véhicule incendie proposé devra être fourni avec la présente soumission. Si requis, le soumissionnaire choisi devra fournir un dessin du véhicule incendie avant de débiter la fabrication. Le dessin final et approuvé fera partie des documents contractuels.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le châssis-camion

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
<p>B.1 <u>Marque et modèle</u></p> <p>Le châssis sera de marque Ford modèle F-550 XLT CREW CAB année 2019 (4 x 4) et dédié pour l'application d'un véhicule d'urgence et d'incendie.</p> <p>La cabine sera de type à 4 portes. Avec un Wheelbase de 205 pouces.</p> <p>Le châssis sera neuf et jamais utilisé. (G.V.W.R. 19 500 lbs). La couleur retenue ROUGE COURSE.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>B.2 <u>Capacité et configuration de la cabine</u></p> <p>La capacité de personnes assises dans la cabine sera de cinq (5) occupants. (Voir illustration B-2 en annexe)</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>B.3 <u>Le moteur</u></p> <p>Le moteur sera V8 Diesel Power Stroke de 6,7 L à 32 soupapes.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>B.4 <u>Transmission et composants</u></p> <p>La transmission sera automatique à six rapports avec sélecteur bifonction <i>SelectShift</i>, dédiée spécialement pour le milieu incendie et adapté selon les besoins du véhicule.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>B.5 <u>Direction</u></p> <p>Un engrenage de direction avec servodirection</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>B.6 <u>Essieu avant</u></p> <p>L'essieu avant aura une capacité nominale de 7 500 lbs incluant des amortisseurs haute résistance.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
<p>B.7 <u>Essieu arrière</u></p> <p>L'essieu arrière aura une capacité nominale de 14 700 lbs incluant des amortisseurs haute résistance.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>B.8 <u>Couvre-plancher</u></p> <p>Le plancher de la cabine sera en vinyle noir</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>B.9 <u>Phares</u></p> <p>Les phares avant du véhicule devront être de haute intensité.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>B.10 <u>Pare-chocs</u></p> <p>Le pare-chocs avant sera chromé brillant.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>B.11 <u>Pneus et jantes</u></p> <p>Les pneus avant seront 225/70R X 19.5G FN toutes saisons.</p> <p>Les jantes avant seront de type aluminium forgé poli de 19,5 pouces.</p> <p>Les pneus arrière seront 225/70R X 19.5G FN haute adhérence.</p> <p>Les jantes arrière seront de type aluminium forgé poli de 19,5 pouces.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>B.12 <u>Ensemble de remorquage</u></p> <p>À l'arrière du véhicule une attache remorque devra être prévu. Ce dispositif aura deux fonctions : le remorquage d'une remorque et l'aménagement d'un treuil amovible.</p> <p>Un aménagement filaire doit être prévu en conséquence.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>À l'avant du véhicule une attache remorque devra être prévu. Ce dispositif aura une fonction : l'aménagement</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
d'un treuil amovible. Un aménagement filaire doit être prévu à cet effet.			
B.13 <u>Commande de freinage auxiliaire</u> Le véhicule sera pourvu d'un système de commande de freins pour remorque intelligents compatible avec des freins à tambour à commande électrique. Code de commande Ford 52B	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
B.14 <u>Rétroviseurs</u> Rétroviseurs de remorquage repliables manuellement à télescopage manuel avec glaces chauffantes à réglage électrique, lentilles grand-angles convexes chauffantes et feux de gabarit et clignotant intégrés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
B.15 <u>Sièges de la cabine</u> Le siège du conducteur devra être du type mono place en cuir, ajustable manuellement. Couleur grise.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le siège du passager devra être du type mono place ajustable manuellement. Le dossier de ce siège devra être pourvu d'un dispositif réceptacle pour un appareil respiratoire autonome 4500 psi. La couleur du siège sera harmonisée avec le siège du conducteur. Produit de référence HO Bostrom Tanker 450 Fold & Hold model #7540-7309F SCBA) ou équivalent.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
L'habitacle arrière sera pourvu de trois (3) sièges et chacun pourvut d'un dispositif réceptacle pour un appareil respiratoire autonome 4500 psi. La couleur des sièges sera harmonisée avec le siège du conducteur. Produit de référence <u>HO Bostrom Tanker 400CT Fold & Hold model #7540-8309F SCBA</u> ou équivalent.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
B.16 <u>Console</u> Les commandes et interrupteurs auxiliaires seront aménagés dans une console centrale située entre le siège du conducteur et celui du passager. Cette console devra notamment recevoir une radio mobile, la sirène. De plus, elle devra comporter des prises	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
auxiliaires (12, 120 volts et USB). (Voir illustration B-16 en annexe).			
B.17 <u>Équipement spécifique</u>			
Le véhicule sera commandé avec l'option de préaménagement véhicule d'incendie/de secours avec dispositifs antipollution spéciaux pour moteur diesel.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
B.18 <u>Dimension hors tout</u>			
La longueur maximale du véhicule et de ses composantes ne devra pas excéder 319 pouces.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
La hauteur approximative de la carrosserie sera de 98 pouces.			
B.19 <u>Alternateur</u>			
Le véhicule sera pourvu de l'option double alternateurs (code d'option 67B).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
B.20 <u>Éclairage de la cabine</u>			
Deux (2) lumières à montage de surface, de couleur rouge et claire, seront installées à l'intérieur de l'habitacle.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Accessoires supplémentaires

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
<p>C.1 <u>Garde-boue</u></p> <p>Des garde-boue, de service intense, seront installés à l'arrière des roues arrière du véhicule.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>C.2 <u>Anneaux de dépannage arrière</u></p> <p>Deux (2) anneaux de remorquage, du type "Tow Eyes" de conception servie intense, seront localisés à l'arrière de la carrosserie et fixé directement à chaque longeron de cadre de châssis.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>C.4 <u>Indicateurs visuel et sonore</u></p> <p>Une (1) lumière témoin rouge clignotante et un avertisseur sonore seront installés dans la cabine pour indiquer qu'une ou plusieurs portes de la carrosserie sont entrouvertes.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>C.5 <u>Marchepieds de la cabine</u></p> <p>Des marchepieds devront fabriquer et aménagé de manière à permettre aux occupants d'accéder et de débarquer du véhicule sécuritairement. Leur conception doit obligatoirement tenir compte des possibilités d'accumulation de neige et glace et ainsi favoriser le l'entretien de ceux-ci.</p> <p>Des lumières d'éclairage au LED seront aménagées pour éclairer ces marchepieds, et ce, de chaque côté.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>C.6 <u>Chargeur de batterie</u></p> <p>Un chargeur de batteries double de 12 volts/120 volts, d'au moins 20 ampères devra être prévu.</p> <p>Ce chargeur sera alimenté par une prise 120 volts auto éjectable, incluant couvercle étanche et un indicateur double de mise en charge.</p> <p>La prise éjectable et l'indicateur seront situés sur le côté gauche de la carrosserie.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
C.7 <u>Projecteur d'éclairage</u> À l'avant de la carrosserie deux (2) projecteurs télescopiques de 12 volts seront fixés à demeure. (Référence au produit : FRC SPECTRA MAX-S LED ou équivalent). Chacun des projecteurs sera commander par un commutateur situé la carrosserie gauche/droite.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Pompe incendie

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence												
	Oui	Non													
<p>D.1 <u>La pompe</u></p> <p>Une pompe à incendie neuve sera assemblée et installée au milieu du châssis et respectera toutes les normes NFPA qui s'appliquent. L'attitude moyenne d'opération sera de 820 pieds par rapport au niveau de la mer.</p> <p>La pompe sera neuve, de classe A, à débit nominal de 1050 GIPM à 150 lb/po2, de type centrifuge un stage, et sera entraînée par transfert case.</p> <p>Lorsque la pompe est sèche, celle-ci devra être en mesure de s'alimenter, en mode stationnaire, à partir d'une nappe d'eau située à 3m (10 pieds) inférieurement au niveau de la pompe en utilisant 6m (20 pieds) de tuyaux d'aspiration et de fournir un débit de sortie d'eau à l'intérieur de 30 secondes.</p> <p>La pompe devra satisfaire les exigences des normes CAN/ULC S515-13 INCLUANT LES AMENDEMENTS.</p> <p>Un certificat de la firme ULC sera fourni au tableau de l'opérateur de la pompe.</p> <p>La pompe sera de classe "A" et devra fournir les capacités ci-dessous:</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Débit de la pompe</th> <th>Pression (psi)</th> <th>Capacité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 050 GIPM</td> <td>150</td> <td>100%</td> </tr> <tr> <td>735 GIPM</td> <td>200</td> <td>70%</td> </tr> <tr> <td>525 GIPM</td> <td>250</td> <td>50%</td> </tr> </tbody> </table>	Débit de la pompe	Pression (psi)	Capacité	1 050 GIPM	150	100%	735 GIPM	200	70%	525 GIPM	250	50%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Débit de la pompe	Pression (psi)	Capacité													
1 050 GIPM	150	100%													
735 GIPM	200	70%													
525 GIPM	250	50%													
<p>D.2 <u>Engagement de la pompe</u></p> <p>L'engagement de la pompe se fera via le pouvoir de la transmission. Une lumière d'engagement (pompe engagée) sera située à côté du contrôle à l'intérieur de la cabine. La même indication sera affichée sur le gouverneur de pression électronique.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>													

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
<p>D.3 <u>Gouverneur de pression</u></p> <p>La pompe sera munie d'un gouverneur de pression de marque Fire Research, modèle InControl TGA400 installé au tableau de contrôle extérieur de la pompe. L'opérateur pourra ajuster la pression de la pompe ou les révolutions du moteur selon le besoin.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>D.4 <u>Amorceur de la pompe</u></p> <p>L'amorceur de la pompe à incendie sera conforme au type de pompe retenu.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>D.5 <u>Valve de drainage principale</u></p> <p>La pompe sera munie d'une valve de drainage principale, permettant de drainer la pompe et toutes les canalisations d'eau auxiliaires. Le contrôle de cette valve rotative sera situé au bas du panneau de la pompe latérale au côté gauche (chauffeur) et bien identifié.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>D.6 <u>Système de refroidissement auxiliaire</u></p> <p>Un système de refroidissement auxiliaire (échangeur de chaleur) devra être fourni pour augmenter la capacité de refroidissement du moteur lors de l'utilisation de la pompe à incendie. L'antigel du moteur circulera dans un circuit de la pompe à incendie dédié à cet effet et ne nécessitera aucune valve de contrôle au tableau de la pompe. Ce système ne devra pas mélanger l'antigel du moteur à l'eau provenant de la pompe.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>D.7 <u>Tuyauterie de la pompe</u></p> <p>Toute tuyauterie ajoutée à la pompe sera fabriquée de tuyaux flexibles à haute pression ou rigides en acier inoxydable avec des raccords Victaulic. Tout tuyau flexible sera de marque Class 1 ou équivalent avec embouts pressés. Une preuve doit être fournie dans la soumission. Tout collet avec vis de serrage (attache en U) au bout des tuyaux sera refusé. (AUCUNE EXCEPTION).</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
<p>Les conduits comprendront des coudes à courbes arrondies pour minimiser la turbulence de l'eau dans l'aube directrice et aux sorties. Le conduit sera soudé et aura subi des essais d'étanchéité avant l'installation. L'ensemble du conduit d'aspiration en acier inoxydable sera connecté à la volute d'admission de la pompe à l'aide d'un raccord Victaulic flexible de fabrication robuste.</p> <p>La garantie de l'assemblage de la tuyauterie en acier inoxydable sera de dix (10) ans (AUCUNE EXCEPTION)</p> <p>Toutes les lignes de la tuyauterie de plus de 2 po devront se drainer par le drain maître de la pompe ou par des drains individuels.</p> <p>Les filets des entrées et des sorties seront compatibles aux filets de la flotte de camion incendie existant et seront munis de bouchons et chaînettes.</p>			
<p>D.8 <u>Drains de sorties</u></p> <p>Tous les drains des entrées et des sorties de 2 ½ po et plus seront individuels et raccordés par des lignes de ¾ po de diamètre.</p> <p>Tous les drains de ¾ po seront de type ¼ de tour et seront installés à l'intérieur des panneaux latéraux. Des drains automatiques seront aussi installés si nécessaire.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>D.9 <u>Entrées de la pompe</u></p> <p>Deux (2) entrées de 6 po seront installées, soit une (1) à l'arrière de côté gauche et une (1) côté droit du véhicule. Chacune de ces entrées sera équipée d'un tamis et d'un bouchon finition chromée. Ces entrées seront filetées 6 po NH. L'entrée arrière sera pourvue d'une « intake valve ».</p> <p>Deux (2) entrées de 2 1/2 po seront installées de chaque côté et seront munie d'une valve ¼ de tour de marque Akron, série 8800.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
La valve d'entrée sera munie d'un tamis, d'un drain ¾ po, d'un capuchon avec chaînette de retenue. Les filets de ces entrées seront de type QST.			
<p>D.10 <u>Sorties de refoulement</u></p> <p>Deux (2) sorties de 3 po seront installées, une (1) au côté gauche, un (1) au côté droit. Les filets de ces sorties seront de type NH.</p> <p>Une troisième sortie de refoulement de 3 pouces sera aménagée du côté droit. Les filets de ces entrées seront de type NH.</p> <p>Ces sorties seront munies de valves <i>Navigator pro electric valve</i> compatible avec le <i>Navigator pro display 2.0</i> style 9335 marque Akron.</p> <p>Chaque sortie sera munie d'un coude chromé à angle, d'un capuchon avec chaînette de retenue fourni par la municipalité. Les contrôles de chaque valve seront situés au panneau principal de contrôle de la pompe et un drain ¾ pouce sera prévu.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>D.13 <u>Sorties transversales</u></p> <p>Deux (2) sorties pré assemblées de 1 ½ po seront installées dans le compartiment transversal de la pompe.</p> <p>Chaque compartiment sera pourvu d'une sortie 1 ½ po et devra contenir 200 pi de tuyau à double enveloppe de 1 ¾ po.</p> <p>La tuyauterie et la valve de chacune de ces sorties transversales 1½ po auront un diamètre de 2 po. Ces sorties seront munies de valves <i>Navigator pro electric valve</i> compatible avec le <i>Navigator pro display 2.0</i> style 9335 de marques Akron.</p> <p>Chaque sortie de 1 ½ po sera équipée d'un coude rotatif, permettant d'utiliser la sortie d'un côté ou de l'autre du véhicule.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
Les contrôles de chaque valve seront situés au panneau de contrôle principal de la pompe. Un drain automatique sera fourni pour chaque ligne 1 ½ po.			
D.14 <u>Conduit de remplissage du réservoir</u> Une (1) ligne de remplissage de 2 po sera installée entre la pompe et le réservoir à eau. Cette ligne sera composée d'une valve électrique ¼ de tour et compatible avec le <i>Navigator Pro Tank Fill Controller</i> de marque Akron, à plein débit et tuyauterie de 2 ½ po. Le contrôle de cette valve sera situé au panneau de contrôle principal de la pompe.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D.15 <u>Conduite d'admission à eau du réservoir à la pompe</u> La pompe sera alimentée du réservoir à eau par un (1) conduit d'admission de 3 po. Cette ligne sera composée d'une valve ¼ de tour de marque Akron, à activation électrique. Un (1) contrôle du type <i>Mini Navigator Pro Valve Controller</i> sera aménagé au tableau de contrôle principal de la pompe. Un clapet anti-retour sera installé sur la tuyauterie entre cette valve et le bâti de la pompe, afin d'éliminer tout refoulement d'eau vers le réservoir à eau, endommageant celui-ci. Le débit de l'alimentation d'eau provenant du réservoir à la pompe devra rencontrer la norme NFPA 1901, ULC S515-13. (AUCUNE EXCEPTION).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D.16 <u>Filets des entrées et sorties</u> Toutes les entrées et sorties de 2 ½ po seront filetées QST (Québec Standard Thread). Les entrées de 6 po seront filetées NH (National Hose). Les sorties de 1 ½ et/ou 1 ¾ po seront filetées NPSH (National Pipe Straight Hose).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D.17 <u>Système d'injection à mousse</u> Le système d'injection à mousse de classe A sera aménagé et raccordé aux sorties de refoulement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
<p>transversales (référence au produit FoamPro série 2001)</p> <p>La capacité du réservoir devra être au minimum 25 litres.</p> <p>Les produits suivants doivent être compatibles avec le système de mousse :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Phos-Chek ; • FireAde 2000 			

Espace - compartimentation de la pompe

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
<p>E.1 <u>Compartiment de la pompe</u></p> <p>Le compartiment de la pompe sera entièrement intégré à la carrosserie, sera supporté par le châssis.</p> <p>Le module du compartiment de la pompe sera fabriqué d'extrusions et de panneaux d'aluminium et sera supporté par quatre (4) supports. Le dessus du compartiment sera ouvert pour entreposer certains accessoires.</p> <p>Le panneau de contrôle principal de la pompe sera localisé au côté gauche (côté conducteur) du compartiment de la pompe, immédiatement derrière la cabine.</p> <p>Deux (2) compartiments transversaux du type «CrossLays» seront prévus dans l'espace du compartiment de la pompe. (Voir illustration E-1 en annexe). La largeur minimum exigée est de 8 pouces.</p> <p>Un plancher rigide sera installé pour les compartiments à tuyaux transversaux.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>E.3 <u>Accès au compartiment de la pompe</u></p> <p>Le dessus du compartiment de la pompe devra permettre une facilité d'accès à la pompe.</p> <p>Une portière de grande dimension sera installée au côté haut droit du compartiment de la pompe, pour l'accès, l'entretien et le service de la pompe. Cette portière sera fabriquée du même matériel que les tableaux de la pompe et sera munie d'une penture en acier inoxydable de type piano et de loquets de type bouton-poussoir chromés.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
<p>E.4 <u>Panneaux de contrôle de la pompe</u></p> <p>Le panneau principal de commande de l'opérateur de la pompe, ainsi que le panneau auxiliaire côté droit seront fabriqués en acier inoxydable.</p> <p>L'éclairage au LED de chaque panneau devra être inséré verticalement à l'intérieur du compartiment.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>E.5 <u>Identification de couleur</u></p> <p>Des plaquettes d'identification codifiées de couleur incluant numérotation et/ou inscription en français seront fixées en permanence pour tous contrôles, entrées/sorties et drains respectifs.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>E.6 <u>Contrôle de la pompe</u></p> <p>Tous les contrôles seront installés de manière à offrir un ordre logique et une facilité d'opération de la pompe incendie.</p> <p>Les contrôles des sorties devront être localisés au panneau principal de la pompe côté gauche.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>E.7 <u>Contrôles et manomètres des sorties</u></p> <p>Les contrôles des sorties seront du type électrique et selon la spécification tel que stipulé dans la section D.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>E.8 <u>Manomètres indicateurs</u></p> <p>Les manomètres de vide et pression auront une surface de lecture de 4 pouces.</p> <p>Ces manomètres auront un lettrage noir sur fond blanc, remplis d'une solution « Interlube » et seront à double lecture (Psi/Kpa).</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>E.9 <u>Panneau principal de contrôle de la pompe</u></p> <p>Le panneau de contrôle devra inclure tous les instruments et contrôles pertinents au bon fonctionnement de la pompe. Les manomètres de</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
<p>sorties, leurs identifications et leurs contrôles devront être installés à proximité les uns des autres.</p> <p>Les contrôles et les manomètres devront être regroupés de façon à fournir une organisation logique. On devra y retrouver (et non se limiter seulement qu'aux items décrits ci-dessous) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un gouverneur électronique de la pompe de marque « Fire Research », modèle « InControl TGA 400 », incluant accélérateur électronique pour la révolution du moteur, afficheur électronique pour la succion et pression de la pompe; • Un contrôle pour l'amorceur de la pompe; • Un contrôle pour le système de refroidissement auxiliaire de la pompe; • Un (1) afficheur électronique avec lumières "LED" pour le niveau d'eau; • Plaque d'épreuve de la pompe par la firme ULC. 			
<p>E.10 <u>Carter thermique</u></p> <p>Un carter thermique, construit d'aluminium, sera installé en dessous du compartiment de la pompe afin de conserver la chaleur de la chaufferette. La chaleur du système d'échappement servira aussi de protection contre le gel à l'intérieur du compartiment de pompe.</p> <p>Pour faciliter l'entretien, le carter thermique sera en deux (2) sections et chaque section sera facilement amovible par leur côté respectif. Aucun outil ne sera requis pour l'enlèvement de ces sections.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>E.11 <u>Ouvertures sur les panneaux</u></p> <p>Chaque entrée et sortie latérale sera munie d'une plaque en acier inoxydable boulonnée aux panneaux de la pompe.</p> <p>Toutes les entrées et sorties, incluant les leviers d'activation qui excèdent des panneaux de pompe, devront être munies de joint en caoutchouc entre chaque plaque d'accès et le compartiment de pompe</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
pour conserver la chaleur dans le compartiment de pompe.			
E.12 <u>Chaufferette</u> Une chaufferette à capacité de 24 000 BTU, alimentée par le système de refroidissement du moteur, sera installée à l'intérieur du compartiment de la pompe. Des robinets de fermeture seront installés sur les lignes d'alimentation et de retour pour isoler le circuit durant la période d'été.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
E.13 <u>Indicateur de niveau d'eau</u> Un (1) indicateur de niveau d'eau de marque « Fire Research TankVision » modèle « WLA200-A » ou équivalent sera installé sur le panneau principal de la pompe et un second à l'arrière de la carrosserie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
E.14 <u>Indicateur de niveau de mousse</u> Un (1) indicateur de niveau de mousse de marque « Fire Research TankVision » modèle « WLA260-A » ou équivalent sera installé sur le panneau principal de la pompe et un second à l'arrière de la carrosserie.			

Réservoir d'eau

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
<p>F.1 <u>Construction du réservoir</u></p> <p>Un réservoir à eau devra avoir une capacité minimale de 250 gal. imp. (300 gal. Us)</p> <p>Le réservoir pourra être construit de polypropylène ou en aluminium.</p> <p>Pour des raisons de fiabilité et de garantie, le réservoir sera fabriqué par un fabricant « reconnu » depuis un minimum de dix (10) ans pour la fabrication des réservoirs (AUCUNE EXCEPTION).</p> <p>Une preuve devra être incluse à la soumission.</p> <p>Des cornières seront installées pour restreindre tout mouvement du réservoir à eau. L'installation du réservoir à eau devra être conforme aux recommandations du fabricant du réservoir. Le réservoir devra être complètement indépendant de la carrosserie et des compartiments.</p> <p>Le réservoir devra avoir une cheminée de remplissage ventilée et manuelle. Le trou de remplissage, de dimension de 10 pouces x 10 pouces, devra avoir une crépine de 1/4 pouce fabriqué de polypropylène et un couvercle à penture fabriqué de polypropylène. A l'intérieur de la cheminée, il devra y avoir un tuyau de surplus d'eau.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>F.2 <u>Garantie</u></p> <p>Le réservoir devra avoir une garantie d'au moins 15 ans par le fabricant. Toute réparation sur garantie devra être effectuée chez le client (AUCUNE EXCEPTION). Le soumissionnaire devra fournir une preuve de garantie provenant du fournisseur dans sa soumission.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Carrosserie

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
<p>G.1 <u>Caractéristiques de la carrosserie</u></p> <p>La carrosserie sera fabriquée de matériaux de haute qualité acceptés par l'industrie du camion incendie. Seulement des matériaux neufs seront utilisés pour la fabrication du camion incendie. La carrosserie sera développée et conçue de façon à obtenir un centre de gravité le plus bas possible, tout en assurant une bonne distribution de charge, telle que requise par les normes NFPA et ULC.</p> <p>Toutes les composantes formant la carrosserie, la sous-structure, etc. devront être documentées de la part du fabricant, par un programme d'assurance qualité.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>G.2 <u>Détails de la carrosserie</u></p> <p>Les compartiments modulaires seront fabriqués en tôle d'aluminium.</p> <p>Ces compartiments modulaires seront assemblés à la sous-structure, créant ainsi une carrosserie modulaire complètement indépendante.</p> <p>Afin de minimiser la fatigue du métal et faciliter tout remplacement de(s) module(s) accidenté(s), tout assemblage des modules de la carrosserie se fera en utilisant la méthode appropriée.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>G.3 <u>Sous-structure de la carrosserie</u></p> <p>Le véhicule sera conçu avec une sous structure assemblée indépendamment du cadre de châssis. Ceci permettra une carrosserie complètement modulaire et capable d'être remontée sur un châssis différent au besoin. Les designs n'employant pas un ensemble de sous-structure modulaire ne seront pas permis.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
<p>Le système de montage « flexible » devra permettre à la carrosserie de bouger, et ce indépendamment du cadre du camion porteur.</p> <p>Le soumissionnaire devra inclure à sa soumission le détail de montage de sa carrosserie sur le cadre du camion porteur pour évaluation.</p>			
<p>G.4 <u>Compartimentation de la carrosserie</u></p> <p>Tous les planchers des compartiments latéraux auront un dégagement sans obstruction, de type « Sweep-Out », pour faciliter le nettoyage. Aucun rebord ne sera toléré.</p> <p>Le seuil de chaque compartiment sera fabriqué en utilisant de multiples pliage de façon à fournir une rigidité accrue au plancher et ainsi prévenir l'introduction de toute éclaboussure ou débris provenant de la route.</p> <p>Les planchers ou tiroirs et tablettes des compartiments seront munis d'un recouvrement de tuile de vinyle permettant à l'air de circuler entre le plancher et le recouvrement de vinyle.</p> <p>Tous les compartiments seront ventilés adéquatement par des grilles de ventilation. En plus, des filtres seront installés derrière les grilles de ventilation.</p> <p>Le dessus des compartiments sera recouvert d'un panneau d'aluminium brillant à motif soulevé antidérapant.</p> <p>Le dessus des pointes antidérapantes du dessus des compartiments devront être à motif moleté tel que requis par la norme NFPA dernière version.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>G.5 <u>Tour des ailes arrière</u></p> <p>Le puits des roues arrière du véhicule sera composé d'une feuille d'aluminium uni, de forme circulaire d'un rayon de 25 po minimum, et ce, sur sa pleine profondeur, afin de protéger les puits de roues contre tout débris et de faciliter son nettoyage.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
<p>La jupe des roues arrière sera d'aluminium et sera peinte. Le contour des tours d'ailes arrière extérieur sera de fabrication d'extrusion d'aluminium poli « semi-circulaire ».</p> <p>Celui-ci sera fixé par des vis en acier inoxydable.</p> <p>Toute plaque d'aluminium telle « Flat Bar », pliée pour obtenir une forme circulaire et boulonnée et/ou soudée à la jupe d'aile extérieure sera entièrement refusée.</p>			
<p>G.6 <u>Bande protectrice</u></p> <p>Des bandes de protection fabriquées de profilé en "C" d'extrusion d'aluminium anodisé seront installées au bas de la carrosserie, en dessous des portes de compartiments latéraux.</p> <p>Des cales plates en nylon devront être installées entre les bandes de protection et la carrosserie.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>G.7 <u>Accès sur le dessus de la carrosserie</u></p> <p>Six (6) marches basculante arrière de 8" x 8" seront installées ; trois (3) de chaque côté. Ces marches seront en aluminium antidérapant et permettront d'accéder au lit à tuyaux principaux du véhicule.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>G.8 <u>Marchepied arrière</u></p> <p>Un marchepied robuste sera situé à l'arrière du véhicule. Il sera d'au moins de 3/16 po d'épaisseur et de 12 po de profondeur et démontables pour remplacement ou réparation.</p> <p>Le dessus des pointes antidérapantes des marchepieds arrière devra être à motif moleté tel que requis par la norme NFPA 1901. (AUCUNE EXCEPTION). De plus, des insertions de «Grip Strut» seront installées pour augmenter l'adhérence.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
<p>G.9 <u>Protection contre la corrosion</u></p> <p>Tous les accessoires de la carrosserie fabriqués de métaux différents devront recevoir au préalable une bande isolante ou tout autre procédé qui sera installé entre ces deux (2) composantes afin d'éliminer toute réaction galvanique.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>G.10 <u>Porte des compartiments</u></p> <p>À l'exception des portes des compartiments G1, G2, B1 et B2, les portes des compartiments latéraux, incluant les panneaux de pompe et celle arrière seront de construction d'extrusion d'aluminium anodisé, de type à rouleau, au fini brossé. Chaque porte aura une barre de levage pleine largeur, de type à ressorts.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>G.11 <u>Disposition des compartiments</u></p> <p>La configuration des compartiments et leurs localisations devront être comme suit :</p> <p>CÔTÉ GAUCHE</p> <p>Trois (3) compartiments seront aménagés de ce côté de manière à favoriser l'usage maximum de l'espace disponible. À titre de référence, voir l'illustration G-11 en annexe).</p> <p>Le plus petit des compartiments identifiés G1 sur l'illustration G-11.1 est destiné aux storage des bouteilles d'air comprimé de 4500 psi (6,8 pouces) et sera pourvu d'une portière. Cette portière sera fabriquée du même matériel que la carrosserie et sera munie d'une peinture en acier inoxydable de type piano et de loquets de type bouton-poussoir chromés.</p> <p>Le compartiment G2 au-dessus des roues arrière côté gauche (côté conducteur) sera pourvu d'une porte à rouleau.</p> <p>Le compartiment G3 à l'arrière des roues côté gauche (côté conducteur) sera pourvu d'une porte à rouleau pleine hauteur.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
<p>CÔTÉ DROIT</p> <p>Trois (3) compartiments seront aménagés de ce côté de manière à favoriser l'usage maximum de l'espace disponible. À titre de référence, voir l'illustration G-11.2 en annexe).</p> <p>Le plus petit des compartiments identifiés D1 sur l'illustration G-12 est destiné au stockage des bouteilles d'air comprimé de 4500 psi (6,8 pouces) et sera pourvu d'une portière. Cette portière sera fabriquée du même matériel que la carrosserie et sera munie d'une peinture en acier inoxydable de type piano et de loquets de type bouton-poussoir chromés.</p> <p>Le compartiment D2 au-dessus des roues arrière côté gauche (côté passager) sera pourvu d'une porte à rouleau.</p> <p>Le compartiment D3 à l'arrière des roues côté gauche (côté passager) sera pourvu d'une porte à rouleau pleine hauteur.</p> <p>ARRIÈRE</p> <p>Trois (3) compartiments seront aménagés à l'arrière de manière à favoriser l'usage maximum de l'espace disponible. À titre de référence, voir l'illustration G-11.3 en annexe).</p> <p>Le compartiment B1 est prévu pour accueillir les deux (2) tuyaux d'aspiration. La portière sera fabriquée du même matériel que la carrosserie et sera munie d'une peinture en acier inoxydable de type piano et de loquets de type bouton-poussoir chromés. La portière s'ouvrira vers le haut et sera maintenue en position ouverte à l'aide d'un cylindre.</p> <p>Le compartiment B2 est prévu pour accueillir deux (2) échelles portatives et une échelle pliante. La portière sera fabriquée du même matériel que la carrosserie et sera munie d'une peinture en acier inoxydable de type piano et de loquets de type bouton-poussoir chromés.</p>			

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
<p>La portière s'ouvrira vers le haut et sera maintenue en position ouverte à l'aide d'un cylindre.</p> <p>Le compartiment B3 à l'arrière sera pourvu d'une porte à rouleau pleine hauteur.</p>			
<p>G.12 <u>Marchepied escamotable</u></p> <p>De manière à faciliter l'accès des compartiments B1, B2 et D4, trois (3) marchepieds escamotables seront installés sous la carrosserie à l'arrière et le côté droit. (Produit de référence Zico modèle MPOS-24 ou équivalent).</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>G.13 <u>Compartiment transversal</u></p> <p>Un compartiment sera aménagé dans la partie supérieure avant de la carrosserie et accessible du côté gauche. Ce compartiment sera divisé en quatre (4) pour y loger des gaffes hors standard.</p> <p>La portière sera fabriquée du même matériel que la carrosserie et sera munie d'une penture en acier inoxydable de type piano et de loquets de type bouton-poussoir chromés. La portière s'ouvrira vers le haut et sera maintenue en position ouverte à l'aide d'un cylindre.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>G.14 <u>Compartiment à tuyaux longitudinal</u></p> <p>Le plancher du compartiment à tuyaux principal sera rigide, et recouvert d'une tuile de plastique ajouré pour permettre l'air de circuler sous les tuyaux d'incendie.</p> <p>Le compartiment à tuyau devra être conçu pour avoir une capacité maximale de tuyau à loger.</p> <p>Le compartiment à tuyau principal devra avoir une (1) division fabriquée d'aluminium uni 1/4 pouce d'épaisseur. Cette division sera facilement ajustable latéralement.</p> <p>L'extrémité arrière de chaque division sera incisée pour permettre d'insérer une main gantée au travers de celle-ci pour aider à une meilleure prise pour monter au compartiment à tuyau arrière.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
<p>Trois (3) panneaux d'aluminium joint par des pentures à piano seront montés au-dessus de l'espace réservé aux tuyaux. L'ouverture des panneaux s'effectuera manuellement en repoussant les panneaux vers l'avant du lit à tuyau. <i>Tout autre dispositif semblable sera considéré.</i></p> <p>Une toile de couleur noire sera installée sur le dernier panneau arrière afin de couvrir la section verticale (ouverte) du compartiment à tuyau arrière.</p>			
<p>G.15 <u>Mains courantes</u></p> <p>Selon la configuration du véhicule, des mains courantes devront être installées afin de permettre d'escalader le véhicule de façon sécuritaire.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le système électrique 12 volts

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
<p>H.1 <u>Généralités</u></p> <p>Le système électrique sera développé par le manufacturier du camion incendie en accord avec les normes F.M.V.S.S. (Federal Motor Vehicle Safety Standards), S.A.E. (Society of Automotive Engineers) et FMCSR (Federal Motor Carrier Safety Regulations.)</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>H.2 <u>Filage électrique</u></p> <p>Tout fil ou câble électrique devra être protégé par une rondelle de caoutchouc du genre « Grommet » et le circuit devra être étanche, si nécessaire, à chaque fois qu'il traversera une paroi de carrosserie.</p> <p>Tout filage électrique devra être facilement accessible pour le service.</p> <p>Tout filage électrique devra être protégé contre la corrosion, la température élevée, l'eau, les abrasions, les carburants et les huiles.</p> <p>Tout fil ou câble électrique devra être recouvert d'une gaine ondulée « Loom », pouvant supporter les températures élevées et être spécialement conçu pour l'industrie de l'automobile.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>H.3 <u>Interrupteur maître</u></p> <p>Un interrupteur maître (sélectionneur principal) doit être prévu et installé sur la console centrale. Un témoin lumineux de couleur vert doit indiquer que le courant est actif.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>H.4 <u>Activation des feux d'urgence</u></p> <p>Les feux d'urgence seront activés par plusieurs interrupteurs installés sur la console centrale de la cabine.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
L'ensemble des interrupteurs (gyrophares, sirène, flèche de déviation, etc.) devront être disposés de manière à éviter la confusion et clairement identifiés.			
<p>H.5 <u>Ensemble des feux d'urgence</u></p> <p>L'ensemble des feux d'urgence du véhicule devra être conforme à 100 % à la norme NFPA (AUCUNE EXCEPTION).</p> <p>L'ensemble de feux d'urgence devra se diviser en deux (2) niveaux : le niveau supérieur et le niveau inférieur ainsi que quatre (4) zones en « X », soit les zones « A, B, C, D », tel que requis par NFPA et ULC.</p> <p>Le système de feux d'urgence devra être conçu en deux (2) modes : Le 1^{er} mode d'éclairage lorsque le véhicule est en circulation et répond à une intervention. Le 2^{eme} mode d'éclairage lorsque le véhicule est immobilisé sur le lieu de l'intervention. Les deux (2) modes devront être conformes à la norme NFPA et ULC.</p> <p>Le manufacturier incendie devra fournir une certification, lors de la livraison du véhicule, prouvant que son ensemble de feux d'urgence est conforme à la norme NFPA dernière version.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>H.6 <u>Gyrophaire principal</u></p> <p>Une barre clignotante de 60 pouces (référence Whelen Series Freedom IV Rota-Beam ou équivalent) (voir spécification en annexe) sera installée sur le toit de la cabine.</p> <p>Cette installation devra permettre sa re programmation en tout temps par le service de sécurité incendie.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>H.7 <u>Feux clignotant avant</u></p> <p>Un (1) ensemble de feux clignotants (trois combinaisons), de marque « Whelen », modèle « 5V3R », du type « SuperLED » ou équivalent de couleur rouge, avec monture chromée, sera fourni et installé sur la grille avant du véhicule.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
H.8 <u>Feux d'intersection</u> Un (1) ensemble de feux d'intersection de marque «Whelen», modèle « 5V1R», du type « Super LED » ou équivalent de couleur rouge , avec monture chromée, sera fourni et installé sur les ailes avant de la cabine, un de chaque côté du véhicule (côté gauche et droit).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
H.9 <u>Feux clignotant d'urgence latéraux</u> Deux (2) feux d'urgence clignotants latéraux de marque « Whelen», modèle « 5V1R», du type « Super LED » ou équivalent de couleur rouge, avec monture chromée, seront fournis et installés de chaque côté de la carrosserie au-dessus des roues arrières.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
H.10 <u>Éclairage des compartiments</u> Chacun des compartiments devra être pourvu, de chaque côté de l'ouverture (gauche et droite), d'un éclairage intérieur « Amdor Luma Bar LED » ou équivalent commandé par l'ouverture des portes. Chaque ensemble de lumières devra s'illuminer automatiquement lors de l'ouverture de chaque porte de compartiment.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
H.11 <u>Éclairage des marchepieds</u> Des dispositifs d'éclairage adéquat devront éclairer les marchepieds de la cabine et celui situé à l'arrière de la carrosserie. Ces lumières seront installées conformément à la norme NFPA et ULC.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
H.12 <u>Lumière de périmètre</u> Des lumières de périmètre à l'épreuve des intempéries seront installées sous les marches d'accès du véhicule pour éclairer le sol selon la norme NFPA. Soit une (1) de chaque côté en dessous de chaque marchepied de	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
la cabine, du compartiment de la pompe et trois (3) en dessous du marchepied arrière du véhicule. Ces lumières devront s'allumer automatiquement lorsque la transmission en en stationnement « P ».			
H.13 <u>Feux de scène latéraux et clignotant d'urgence</u> Six (6) feux de scène/clignotant seront installés comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • Deux (2) sur le côté gauche de la carrosserie et localisé aux extrémités de la partie supérieure ; • Deux (2) sur le côté droit de la carrosserie et localisé aux extrémités de la partie supérieure ; • Deux (2) à l'arrière de la carrosserie et localisé aux extrémités de la partie supérieure ; Ces feux seront de marque « Whelen», du type halogène, modèle M9V2R ou équivalent monté sur montures chromées. Tous ces feux seront activés par trois (3) interrupteurs distincts (gauche, droit et arrière) situés sur la console centrale de la cabine. Les feux de scène à l'arrière du véhicule s'activeront aussi lorsque le sélecteur de vitesse de la transmission du véhicule est position en recul.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
H.14 <u>Feux d'arrêt, de direction et de recul</u> Un ensemble de feux de direction avec flèches, d'arrêt et de recul sera fixé sur la façade arrière de la carrosserie, un de chaque côté. Ces ensembles de feux seront de marque « Whelen» modèle « M6FCV3 » du type « Super LED » ou équivalent. Les ensembles de feux seront installés sur une monture chromée et cette monture devra aussi englober les feux clignotant d'urgence arrière.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
H.15 <u>Feux clignotant d'urgence arrière</u> Deux (2) feux d'urgence clignotant de marque « Whelen», modèle « 6RBRC», du type « Rota-Beam » ou équivalent de couleur rouge, avec monture chromée, seront fournis et installés de chaque côté de			

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
la carrosserie à l'arrière et à mi-hauteur de la carrosserie.			
H.16 <u>Feux de position</u> Les feux de position, d'identification et de gabarit seront situés à l'arrière de la carrosserie, seront de couleur rouge et de type "LED".	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
H.17 <u>Ensemble de feu de direction latéral</u> Un ensemble de feux de direction latérale de type " LED " sera installé vers l'avant de la carrosserie, à l'intérieur de la bande de frottement. Chaque lentille sera de couleur ambre.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
H.18 <u>Flèche de déviation</u> Un dispositif LED indicateur de déviation (référence Traffic Advisor de marque Whelen modèle TANF85) ou équivalent devra être installé à l'arrière du véhicule. Ce dispositif devra être protégé afin de pallier au bris lors du déchargement des tuyaux.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
H.19 <u>Caméra de recul</u> Le véhicule devra être pourvu d'une caméra de recul et d'un moniteur (dimension minimale de 5,6 pouces) localisé à l'intérieur de la cabine.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
H.20 <u>Dispositif sonore d'urgence</u> Une sirène électronique de marque Federal Signal du type e-Q2B sera installée. Cette sirène devra être raccordée au dispositif de klaxon du volant pour les situations de conduite en urgence. Un haut-parleur de haute performance 200 watts sera disposé selon les critères de la norme NFPA 1901. Un interrupteur sera disposé sur le panneau principal de la pompe pour le signalement «code rouge».	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Finition et peinture

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
<p>I.1 <u>Préparation et peinture de la carrosserie</u></p> <p>Le procédé de préparation et de peinture devra être effectué en accord aux procédés de l'industrie automobile.</p> <p>La peinture de la carrosserie devra s'harmoniser à la peinture de la cabine.</p> <p>Après l'assemblage de la structure de la carrosserie, celle-ci sera ébavurée et sablée à la main.</p> <p>Tous les joints intérieurs et extérieurs seront nettoyés et devront être scellés par un joint étanche permanent utilisé dans l'industrie automobile, avant l'application finale de la couche de peinture.</p> <p>Le compartiment à tuyaux arrière sera de finition naturelle ou brossée.</p> <p>Même si la carrosserie est garantie pour une période de 10 ans, un procédé antirouille de type « rust inhibitor » sera appliqué sous la carrosserie avant l'installation de celle-ci sur le camion porteur.</p> <p>Les endroits d'applications seront les endos et le dessous de tous les compartiments de la carrosserie ainsi que la sous structure de la carrosserie.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>I.2 <u>Finition intérieure des compartiments</u></p> <p>La finition intérieure des compartiments devra favoriser son entretien périodique et permettre une visibilité maximum.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>I.3 <u>Lettrage du véhicule</u></p> <p>Le lettrage sera appliqué par le fabricant selon les critères suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mille-Isle (12 pouces de hauteur aprox.) de chaque côté ; 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité incendie (6 pouces de hauteur aprox.) de chaque côté ; • Numéro 212 (12 pouces de hauteur aprox.) à l'arrière ; • Numéro 212 (6 pouces de hauteur aprox.) sur chaque portière arrière du châssis ; <p>Ce lettrage sera gold réfléchissant sur fond noir. Quatre (4) autocollants, fourni par la municipalité devront être apposés lors de l'opération de lettrage.</p>			
<p>I.4 <u>Bandes réfléchissantes</u></p> <p>Une bande réfléchissante de 4 po de large de couleur noire réfléchissante sera appliquée par le fabricant, sur la surface du véhicule selon les recommandations de NFPA et ULC. Cette bande sera de marque 3M Séries 680 ou équivalent.</p> <p>Deux (2) autres bandes d'un pouce de largeur de couleur gold réfléchissante seront juxtaposées à la bande noire. Ces bandes seront de marque 3M Séries 680 ou équivalent.</p> <p>La bande réfléchissante appliquée sera en un seul trait forme à partir de la roue avant jusqu'à l'arrière de la carrosserie.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>I.5 Sur la surface arrière de la carrosserie, des chevrons (rouge/ lime) devront être installés en conformité avec la norme NFPA 1901.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>I.6 <u>Enduit protecteur</u></p> <p>Les ailes et le dessous de la cabine du châssis seront recouverts d'un enduit protecteur à base de solvant de type caoutchouté résistant à la corrosion. La couleur de l'enduit sera noire.</p> <p>Le dessous complet de la partie carrosserie sera recouvert d'un enduit protecteur à base de solvant de type caoutchouté résistant à la corrosion. La couleur de l'enduit sera noire.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Accessoires ajoutés au véhicule

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
<p>J.1 <u>Tiroirs rétractables</u></p> <p>Deux (2) tiroirs rétractables, à capacité de 250 lbs chacun seront installés dans le compartiment arrière l'un au-dessus de l'autre. L'un d'eux devra être du type basculant (référence serie 84 OnScene solution) (https://onscenesolutions.com/product/84-series/) ou équivalent. Les plateaux des tiroirs seront construits d'aluminium 3/16po d'aluminium uni, incluant un rebord de 3po sur tout le pourtour du plateau. Le fond des tiroirs sera pourvu des lattes d'aluminium « PAC TRAC ».</p> <p>Trois (3) tiroirs rétractables, à capacité de 150 lbs chacun seront installés dans le compartiment arrière droit l'un au-dessus de l'autre. Leur aménagement devra permettre des ajustements en fonction de la hauteur des équipements. Les plateaux des tiroirs seront construits d'aluminium 3/16po d'aluminium uni, incluant un rebord de 1po sur tout le pourtour du plateau.</p> <p>Un (1) tiroir rétractable à capacité de 150 lbs sera installé dans le compartiment arrière gauche. Le plateau du tiroir sera construit d'aluminium 3/16po d'aluminium uni, incluant un rebord de 1po sur tout le pourtour du plateau.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>J.2 <u>Tablettes ajustables</u></p> <p>Deux (2) tablettes, à capacité de 150 lbs chacune, seront installées dans compartiment à l'arrière des roues arrière côté gauche.</p> <p>Ces tablettes seront construites de panneaux d'aluminium, d'une épaisseur de 3/16 pouce, incluant un rebord de 2 pouces, fixés à des glissières. Ces glissières ont pour but de faire déplacer et d'ajuster en hauteur chaque tablette, peu importe leur position.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
<p>J.3 <u>Tableau pivotant</u></p> <p>Deux tableaux doubles surfaces verticales en aluminium seront montés sur des pivots ayant une capacité minimale de 250 lbs et seront installés dans les coffres au-dessus des roues arrière. Référence de produit : Performance Advantage Company (verticale slide-out tool board).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Celui du côté gauche couvrira la moitié de la largeur du compartiment; • Celui du côté droit couvrira toute la largeur du compartiment; <p>Les surfaces de ces tableaux ainsi que les parois du fond du compartiment seront pourvues des lattes d'aluminium « PAC TRAC »</p> <p>La référence est associée au produit Performance Advantage Company</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>J.4 <u>Aménagement électrique 120 volts</u></p> <p>Lorsque le véhicule sera raccordé à la source électrique de la caserne, des prises électriques situées dans la console centrale de la cabine e le compartiment D3 seront alimentées.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Épreuve et formation

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
<p>K.1 <u>Essais et certification</u></p> <p>Le véhicule décrit à cette spécification devra être entièrement conforme à la norme ULC S515-13.</p> <p>Le véhicule sera testé et approuvé par la firme CAN/ULC-S515-13 sur le site du fabricant du système de lutte incendie. Une plaque de conformité sera apposée sur le tableau de l'opérateur de la pompe, et ce, avant la livraison du véhicule.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>K.2 <u>Formation</u></p> <p>Une formation sur l'opération et l'entretien du véhicule devra être fournie dans les locaux municipaux.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>K.3 <u>Documentation à fournir</u></p> <p>Ces manuels devront être :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Manuel d'opération et d'entretien du châssis. 2. Manuel d'opération et d'entretien de la pompe. 3. Diagramme du filage électrique. 4. Le certificat de transfert de propriété du véhicule. 5. Manuel de garanti. 6. Brochures des différentes composantes ajoutées au véhicule. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Matériels à fournir

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
<p>L.1 <u>Équipement à inclure avant livraison</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Une paire de cales de roues larges en aluminium de marque « Cast Product », conforme à la norme ULC, NFPA et à la CSST, incluant supports de montage sous la carrosserie. • Un (1) extincteur portatif 2½ lbs • Une trousse de signalisation de détresse 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>L.2 <u>Projecteur de scène</u></p> <p>Deux (2) projecteurs du style ELRE-SCOUT-2B Akron seront montés sur des supports du style SCOUT MT Akron dans le compartiment D3.</p>			

Annexe

Illustration à titre démonstrative



Illustration B-2

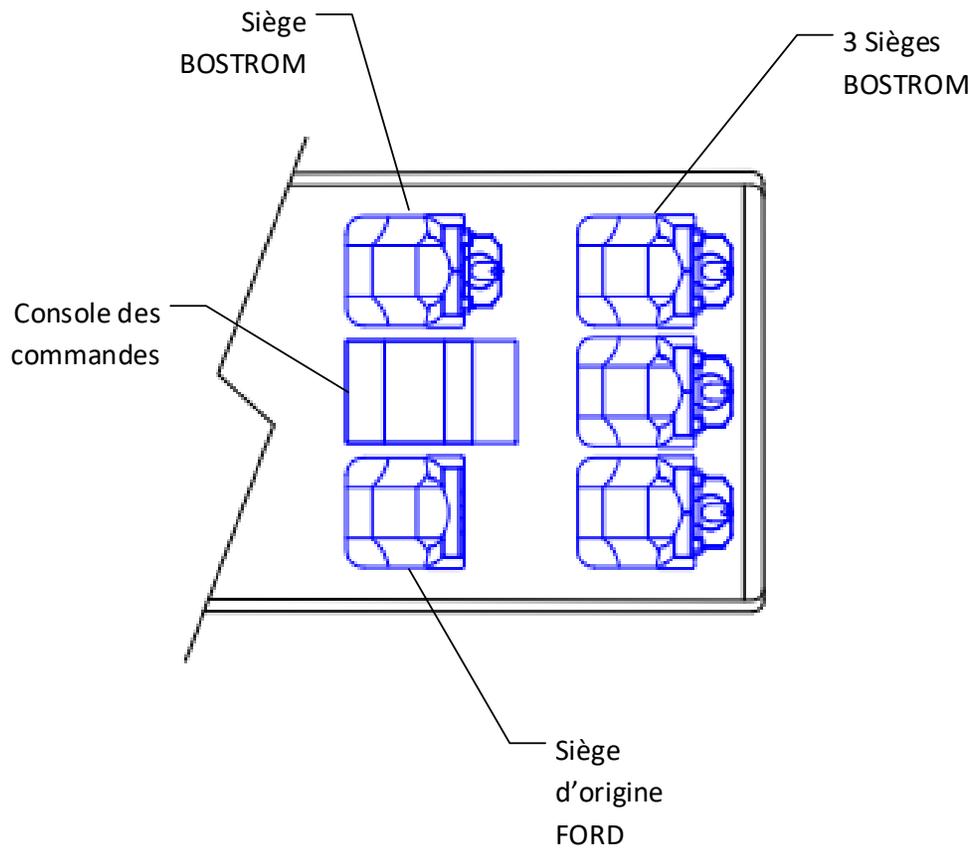


Illustration B-16.1 (à titre indicatif)



Illustration B-16.2 (à titre indicatif)



Illustration E-1

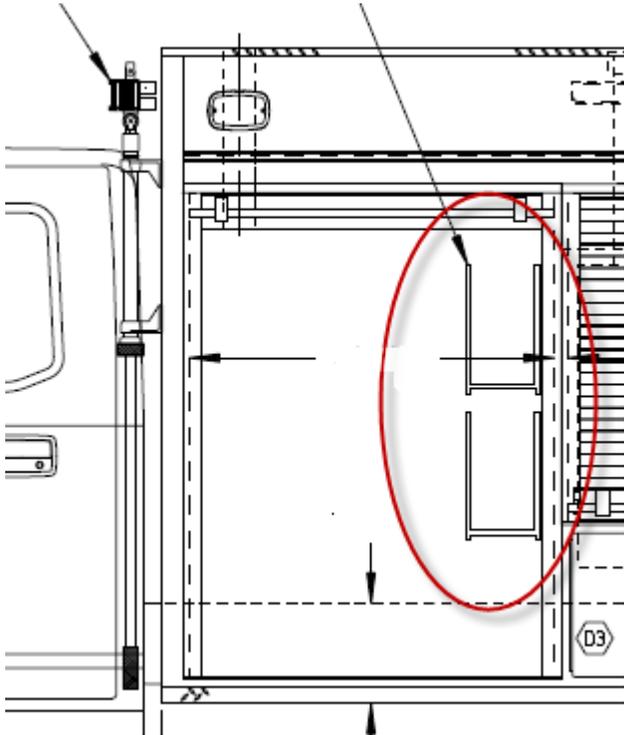


Illustration G-11.1 (les dimensions inscrites ne doivent être considéré comme des exigences)

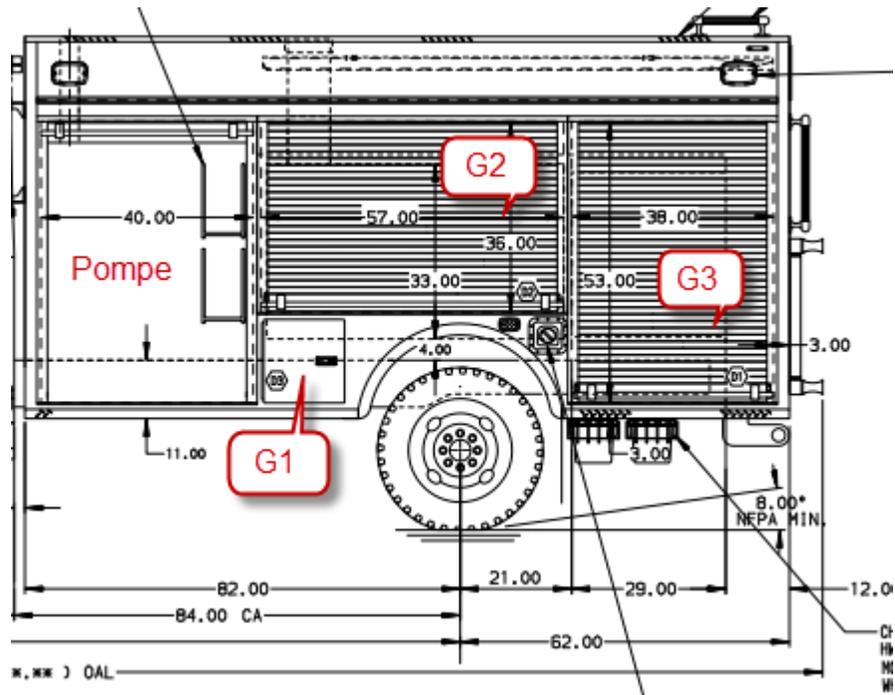


Illustration G-11.2

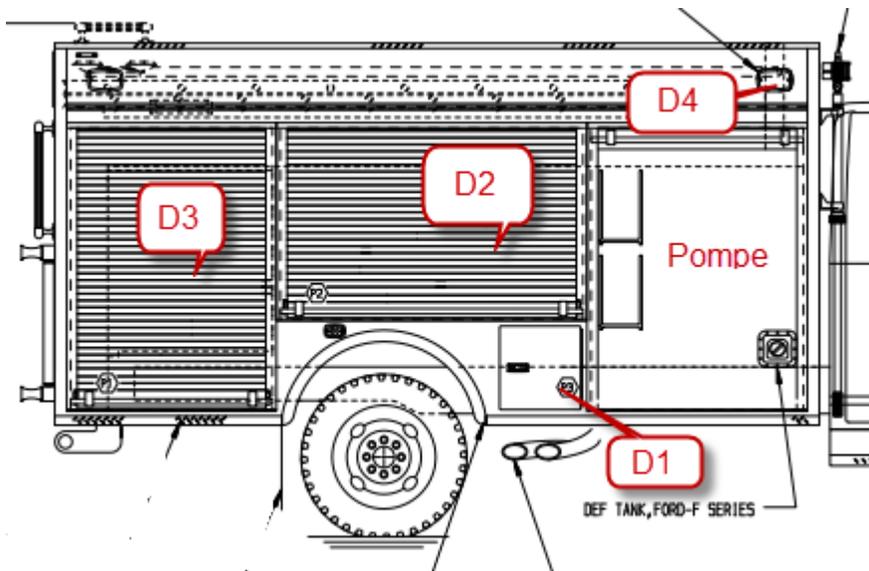
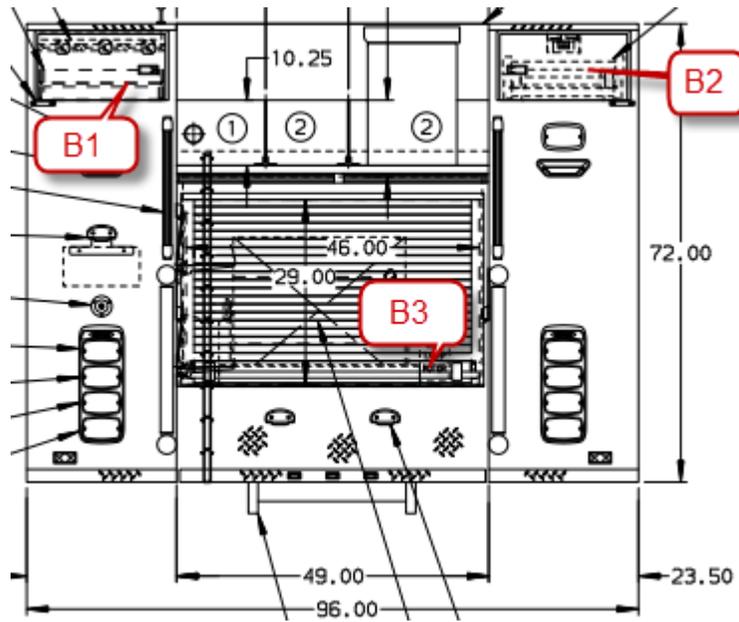
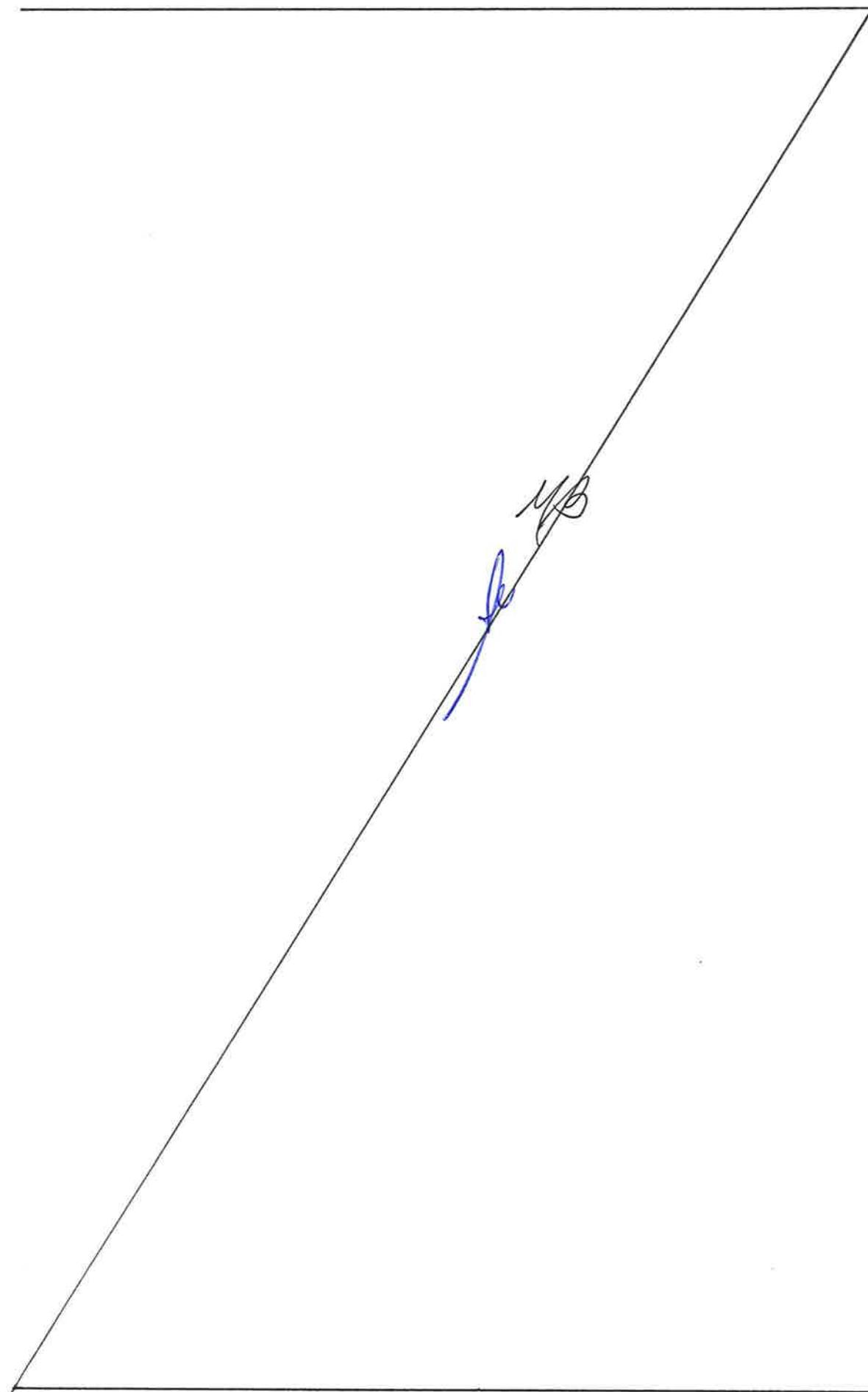


Illustration G-11.3 (les dimensions inscrites ne doivent être considéré comme des exigences)





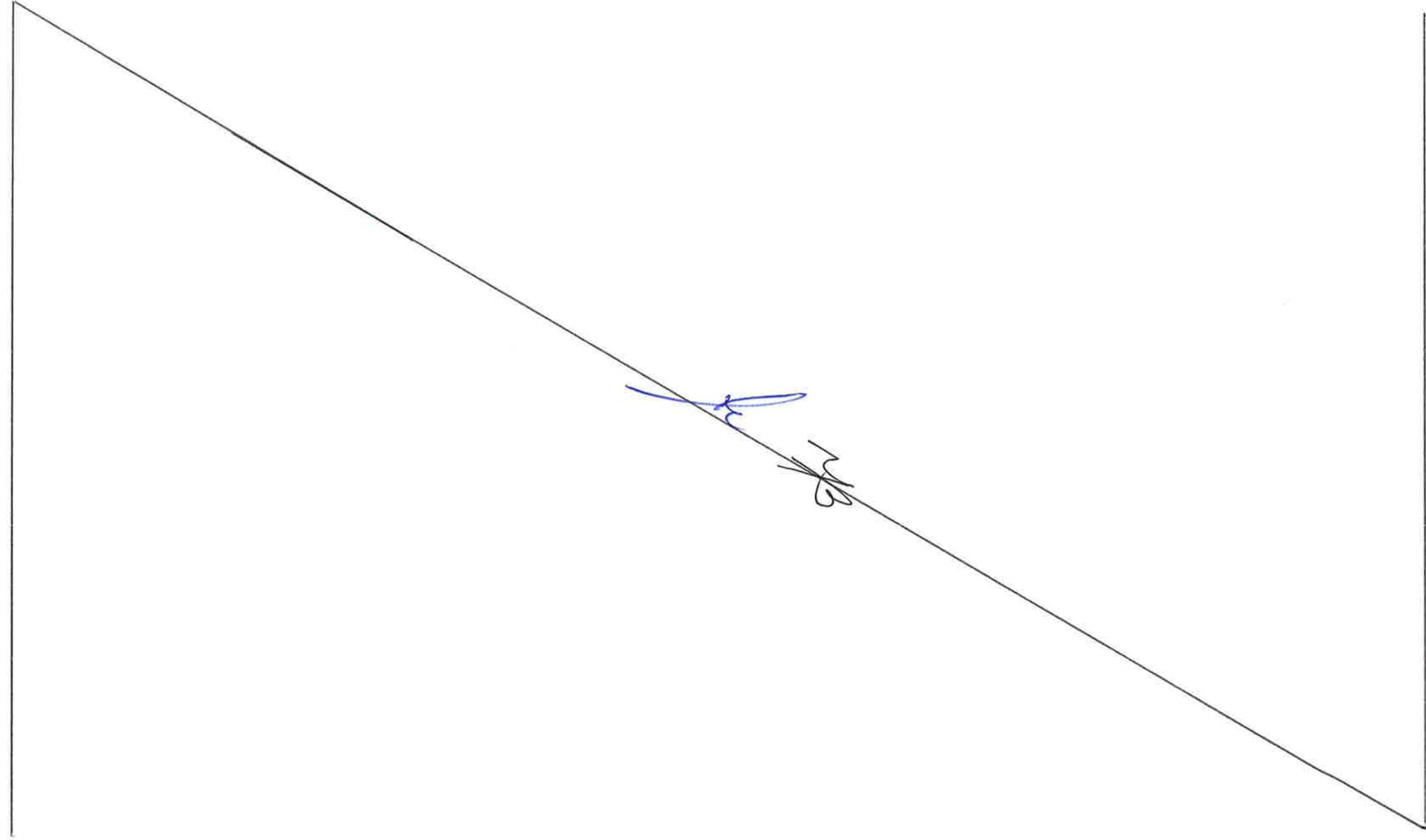
ANNEXE « B »
FORMULE DE SOUMISSION DE L'APPEL D'OFFRES
SSI201802-051A



Formules Municipales inc. No 4614-P-MST (FLA 755)



[Handwritten signature]
M
A



Annexe C : Formule de soumission

Au conseil de la municipalité de Mille-Isles

Mesdames, Messieurs,

Nous soussignés, **Maxi-Métal inc.**

Adresse : **9345 25E Avenue, Saint-Georges, Québec, G6A 1L1**

Ayant lu et soigneusement étudié le document d'appel d'offres et en comprenant parfaitement les requêtes énoncées, nous offrons par les présentes de fournir à la municipalité de Mille-Isles ce qui suit, à savoir :

Un véhicule mini autopompe pour usage au Service de la sécurité incendie et doté de tous les équipements sollicités au cahier des charges.

Pour un montant de :	<u>304 000.00 \$</u>
Taxe fédérale (5%)	<u>15 200.00 \$</u>
Taxe provinciale (9,975%)	<u>30 324.00 \$</u>
Total :	<u>349 524.00 \$</u>



Il est entendu que tous les frais administratifs ou autres sont compris dans le prix soumissionné.

Signé à

Ce 22 jour de Août 2018

Soumissionnaire : **Maxi-Métal inc.**

Adresse : **9345, 25e Avenue Saint-Georges (Québec) G6A 1L1**

Signataire autorisé : **Danny Dufour**

Titre : **Président**

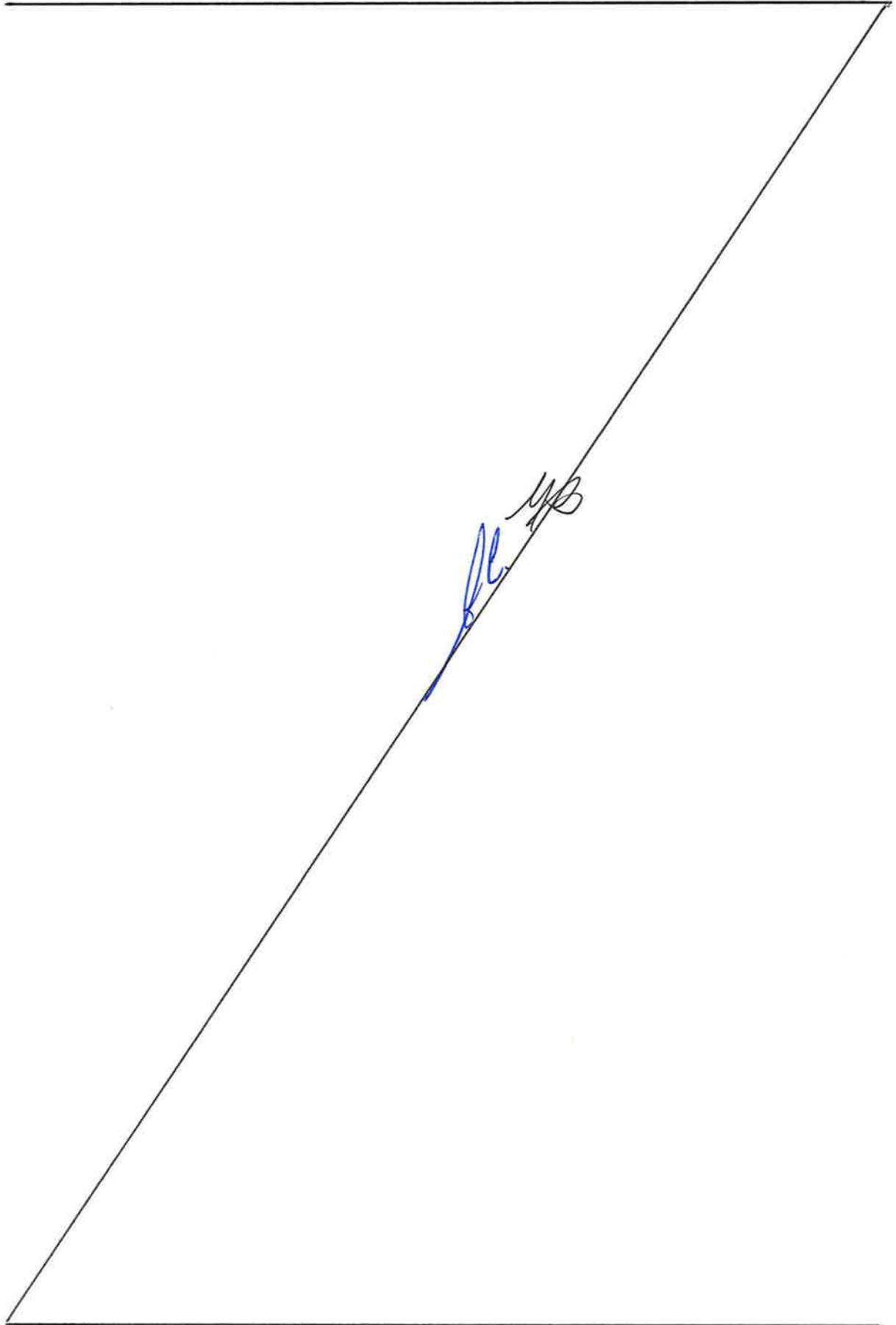
Initiales du soumissionnaire 

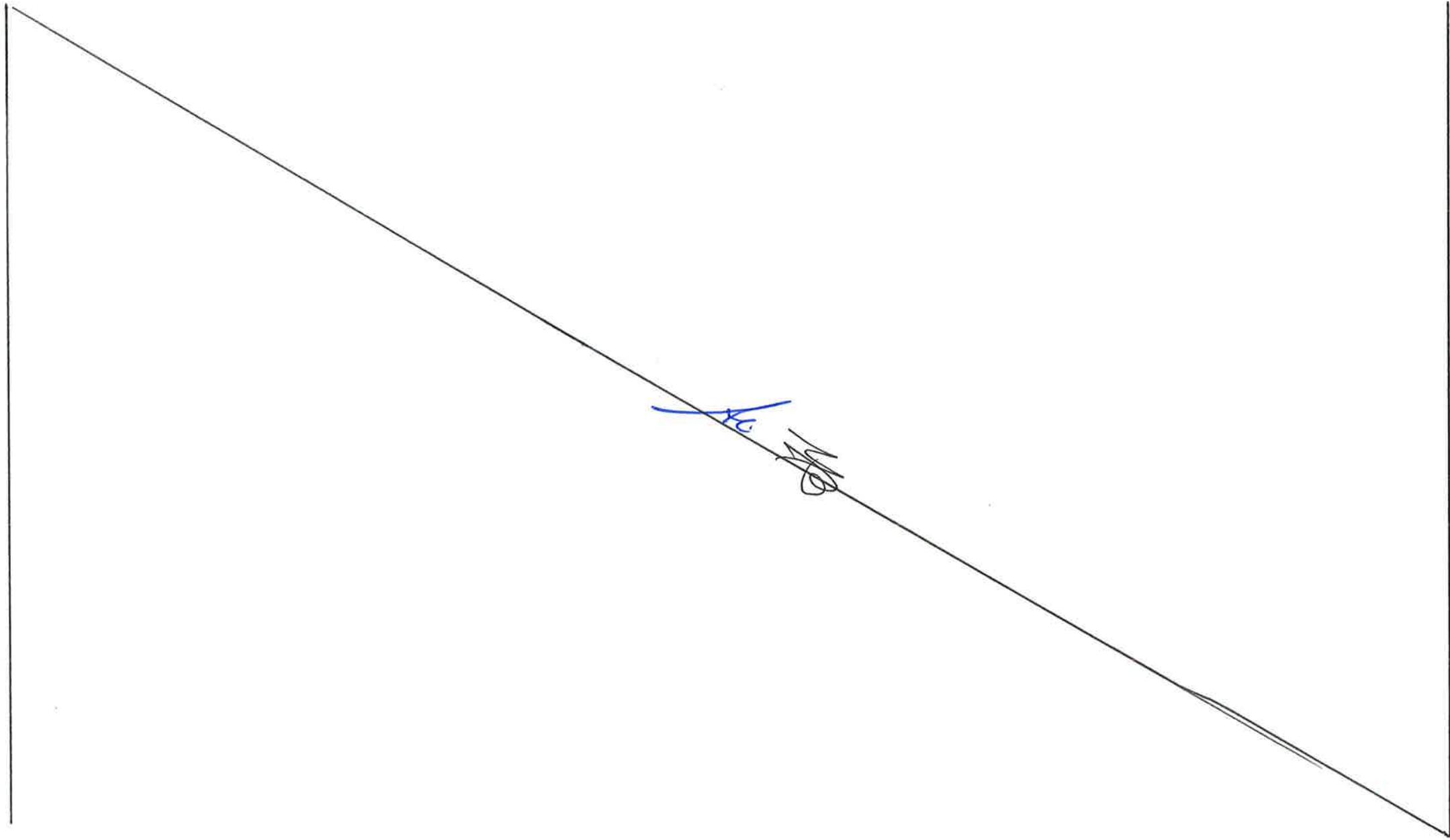
Véhicule mini autopompe de Mille-Isles

Paraphes 



ANNEXE « C »
APPEL D'OFFRES
SSI201802-051B







MUNICIPALITÉ DE
MUNICIPALITY OF
MILLE-ISLES

APPEL D'OFFRE SSI-201802-051B

Cahier des charges

Véhicule mini rescue destiné à des fins de
lutte contre l'incendie

Préparé par Manaction Inc.

Pour la municipalité de Mille-Isles

Le 18 juillet 2018

TABLE DES MATIÈRES

1.0 Définitions.....	3
2.0 Expédition et ouverture des soumissions.....	4
3.0 Signature de la soumission.....	5
4.0 Instructions particulières de préparation de la soumission.....	6
5.0 Appréciation des soumissions	7
6.0 Modalités sur les composantes de prix de la soumission	8
7.0 Cession, faillite et décès	8
8.0 Procédure en cas de litige	8
9.0 Annulation.....	9
10.0 Lois, politique, application et exemptions	10
11.0 Représentant autorisé de l'adjudicataire	13
12.0 Taxes de vente	14
13.0 Clauses techniques.....	15
14.0 Modalité d'adjudication du contrat	18
15.0 Financement.....	18
16.0 Paiement.....	18
17.0 Délai de livraison	19
18.0 Les annexes	20

1.0 Définitions

Les noms ou expressions ci-après énumérés ou les pronoms qui tiennent lieu, utilisés dans le contrat, le cahier des charges ou autres documents ou textes s'y rapportant signifient :

Municipalité

Municipalité de Mille-Isles

Soumissionnaire

La corporation, la société ou la personne agissant sous son nom ou sous une raison sociale qui présente une soumission à la municipalité pour l'exécution du présent contrat.

Soumission

L'ensemble des documents exigés afin que le soumissionnaire prépare et présente son projet d'obtention de contrat.

Cahier de charge

L'ensemble des exigences énoncées dans les avis d'appel d'offres, la formule de soumission, les cahiers des clauses administratives générales et particulières, cahiers des clauses techniques générales et particulières, les croquis, appendices, amendements, addenda ou modifications.

Contrat

L'ensemble des documents contractuels établis pour entériner et régir la soumission acceptée par la municipalité.

Adjudicataire

Le soumissionnaire, à qui le contrat a été octroyé incluant ses employés, ses mandataires, ses successeurs et les ayants cause de même que toute personne qu'il désigne comme étant associée à l'exécution du contrat.

2.0 Expédition et ouverture des soumissions

2.1 Quel que soit le mode d'expédition que le soumissionnaire choisit d'adopter, toute soumission doit, pour être validement reçue, se trouver physiquement, sous pli cacheté, entre les mains de la directrice générale et secrétaire trésorière de la municipalité, à la date et à l'heure indiquée dans l'appel d'offres. En aucun cas les soumissions envoyées par courriel ou télécopieur ne seront acceptées.

2.2 La clôture pour la réception des soumissions est fixée au 21 août 2018 à 15 h.

3.0 Signature de la soumission

3.1 La soumission doit être signée par une personne autorisée à cette fin.

Si le soumissionnaire est une personne faisant affaire seule, sous son nom propre ou sous un autre nom, non incorporé en vertu de la loi, il peut lui-même signer la soumission.

Si le soumissionnaire est une société non incorporée en vertu de la loi, tous les sociétaires doivent signer la soumission.

Dans les deux cas précédents, la soumission peut-être également signée par un fondé de pouvoir.

Lorsque la soumission est signée par un fondé de pouvoir, elle doit être accompagnée d'une procuration notariée ou être faite sous seing privé. Dans ce dernier cas, la signature de procuration doit être attestée par une personne habilitée à recevoir le serment.

Si le soumissionnaire est une compagnie constituée en corporation en vertu de la loi, la soumission doit être accompagnée d'une copie certifiée d'une résolution du conseil d'administration autorisant la ou les personnes indiquées à préparer et à signer la soumission, et de tout autre document requis par le maître de l'ouvrage. La résolution doit contenir les noms, prénoms et fonctions de ces personnes reconnues par la compagnie, en plus de porter le sceau de la compagnie.

La procuration et/ou la résolution doit être annexées à la soumission.

Sauf pour les pages portant les signatures, toutes les pages de la formule de soumission doivent être paraphées. Les copies doivent toutes être signées et initialisées à la main.

4.0 Instructions particulières de préparation de la soumission

- 4.1 Les soumissionnaires doivent compléter le cahier *des clauses techniques générales et particulières* et remplir les *formulaire du cahier des clauses administratives générales et particulières* et retourner les deux (2) exemplaires fournis après les avoir signés et paraphés, dans une (1) enveloppe cachetée et identifiée à cette fin. La soumission doit être préférablement complétée à même le cahier de charge.
- 4.2 Le soumissionnaire devra indiquer dans sa soumission l'adresse de l'établissement où tous les avis, protêts, procédures judiciaires ou autres, concernant son contrat, pourront lui être adressés, livrés ou signifiés.
- 4.3 Si la municipalité décide de modifier, d'ajouter, de supprimer certains éléments au cahier des charges, ces changements seront adressés à tous les soumissionnaires sous forme d'addenda qui feront partie intégrante de leur soumission.
- 4.4 Une fois déposée au bureau de la municipalité, le soumissionnaire ne peut ni reprendre, ni modifier ou annuler sa soumission.
- 4.5 En plus de la formule de soumission dûment complétée, le soumissionnaire devra inclure les documents suivants à sa soumission.

↳ Les spécifications détaillées du manufacturier du véhicule.

↳ Les documents de garanties

5.0 Appréciation des soumissions

5.1 Il est entendu que la présente offre demeurera valable pour une période d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des soumissions.

5.2 Seuls les prix fermes seront considérés pour toute la durée du contrat.

5.3 La municipalité se réserve le droit de rejeter la plus basse ou toute autre soumission. Les soumissionnaires ne peuvent prétendre à aucune indemnité ou compensation, ni contester pour quelque motif que ce soit la décision de la municipalité.

5.4 Soumission non conforme

Pourra être écartée toute soumission qui :

- a. n'est pas présentée sur la formule de soumission fournie par la municipalité;
- b. renferme d'autres conditions que celles énoncées par la municipalité pour le soumissionnaire;
- c. ne porte pas la signature manuscrite d'un représentant du soumissionnaire dûment habilité;
- d. comporte des omissions, des ratures, des modifications;

S'il est de l'intérêt de la municipalité, elle peut passer outre à tout vice de forme et défaut mineur que peut contenir la soumission.

5.5 Toutes les soumissions seront étudiées et l'attribution sera accordé selon la règle du plus bas soumissionnaire.

6.0 Modalités sur les composantes de prix de la soumission

6.1 Les prix doivent être exprimés en monnaie légale du Canada.

6.2 Les prix soumis seront considérés comme prix nets incluant toutes taxes, royautés, droits de douane, frais de permis, etc. en vigueur à moins qu'un escompte au comptant ne soit offert. Les taxes fédérales et provinciales doivent être incluses dans le montant de la soumission à moins que la marchandise et/ou le service offert soient exemptés.

6.3 Toute clause prévoyant le paiement d'intérêts sera refusée par la municipalité.

7.0 Cession, faillite et décès

7.1 Sans le consentement préalablement écrit de la municipalité, toute cession ou transfert d'intérêt de la présente entente contractuelle de la part de l'adjudicataire sera considérée nul et sans effet et constituera un défaut aux dispositions des présentes. Si l'adjudicataire fait faillite, se déclare insolvable, fait l'objet d'une ordonnance de séquestre, passe un acte de cession à l'avantage de ses créanciers, si une résolution ou une ordonnance de liquidation est passée à l'encontre de l'adjudicataire ou si l'adjudicataire se réclame les dispositions de toute loi alors en vigueur en ce qui a trait au débiteur insolvable en faillite, la municipalité pourra annuler le présent contrat sans préjudice quant à son droit d'exercer les dispositions qui s'imposent.

8.0 Procédure en cas de litige

8.1 Toute question relative à l'interprétation du contrat et à l'exécution de l'objet du contrat doit être soumise par écrit à la municipalité par l'adjudicataire ou son représentant autorisé, pour décision. L'adjudicataire devra soumettre sa question aussitôt que le problème qui y aura donné naissance sera survenu et la municipalité se réserve le droit de juger irrecevable la question de l'adjudicataire si elle est soumise dans un délai supérieur à dix (10) jours ouvrables après la naissance du problème. Suite à l'étude de la question de l'adjudicataire, la décision de la municipalité sera finale et sans appel.

9.0 Annulation

9.1 La municipalité se réserve le droit d'annuler le contrat sur simple avis écrit de trente (30) jours, en cas de défaut de l'adjudicataire de respecter l'un des termes du présent cahier des charges, sous réserve à tout droit d'action contre l'adjudicataire et ce dernier ne pourra prétendre à aucune indemnité ni compensation et ne se verra payer que les sommes dues à la date de la cessation du contrat.

10.0 Lois, politique, application et exemptions

10.1 Lois

Le soumissionnaire doit se conformer à toutes les lois et ordonnances et à tous les règlements et décrets des gouvernements et organismes des gouvernements fédéral, provincial et municipal s'appliquant aux travaux qu'il exécute.

10.2 Le règlement sur la politique de gestion contractuelle et d'achat local

Le règlement sur la politique de gestion contractuelle et d'achat local de la Municipalité de Mille-Isles fait partie intégrante du présent appel d'offres. Le soumissionnaire s'engage à respecter ledit règlement et à cette fin, déposer avec sa soumission la déclaration dûment assermentée prévue à l'Annexe A des présentes. Le fait d'omettre de joindre cette déclaration ou d'en déposer une incomplète entraîne le rejet automatique de la soumission. Le règlement sur la politique de gestion contractuelle et d'achat local est disponible sur le site Internet de la municipalité.

10.2.1 Mesures de maintien d'une saine concurrence

Si un soumissionnaire ou un de ses représentants communique ou tente de communiquer, dans le but de l'influencer, avec un des membres du comité de sélection, sa soumission sera automatiquement rejetée.

10.2.2 Mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres

Le soumissionnaire, du seul fait du dépôt de sa soumission, ne doit pas avoir, dans le contexte du présent appel d'offres, agi à l'encontre de la Loi fédérale sur la concurrence (L.R., 1985, ch. C-34), laquelle stipule notamment que constitue un acte criminel le fait de participer à un truquage des soumissions, à savoir :

- l'accord ou arrangement entre plusieurs personnes par lequel au moins l'une d'elles consent ou s'engage à ne pas présenter de soumission en réponse à un appel d'offres;
- la présentation de soumissions qui sont le fruit d'un accord ou arrangement entre plusieurs soumissionnaires.

Le soumissionnaire ne doit pas avoir eu, en contravention de la Loi précitée, de communication, d'entente ou d'arrangement avec un concurrent relativement aux prix, aux méthodes, aux facteurs ou aux formules pour établir les prix, à la décision de présenter ou de ne pas présenter une soumission ainsi qu'à la présentation d'une soumission qui ne répond pas aux spécifications de l'appel d'offres.

Le truquage des soumissions est une pratique commerciale illégale suivant la Loi fédérale sur la concurrence (L.R., 1985, ch. C-34). Il s'agit en soi d'une forme de fixation des prix. Quiconque participe à un truquage de soumissions commet un acte criminel et encourt, sur déclaration de culpabilité, l'amende que le tribunal estime indiquée et un emprisonnement maximal de quatorze (14) ans, ou l'une de ces peines.

10.2.3 Mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption

Le fait pour un soumissionnaire, ses collaborateurs ou employés, de se livrer à des gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption entraîne le rejet automatique de la soumission.

10.2.4 Mesures ayant pour but de prévenir toute situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus

Aux fins du présent appel d'offres est identifié un responsable de l'appel d'offres à qui est confié le mandat de fournir toute information concernant le présent appel d'offres. Le soumissionnaire n'est autorisé à communiquer qu'avec cette personne.

10.2.5 Mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat

Toute autorisation de modification au contrat doit être autorisée par résolution du conseil. Telle modification n'est possible que si elle est accessoire au contrat et n'en change pas la nature.

10.3 Taxes

Le soumissionnaire est tenu de payer toutes les taxes requises. Conséquemment, il doit les inclure dans son prix de soumission.

10.4 Brevets et instances de brevet

Le soumissionnaire doit payer les redevances, brevets et permis nécessaires à l'exécution du marché. Conséquemment, il doit les inclure dans son prix de soumission. Le soumissionnaire assumera toutes les responsabilités à la place de la municipalité en cas de revendications des tiers concernant les brevets, licences, dessins, modèles et marques de fabrique ou de commerce employés pour l'exécution du marché.

10.5 Douanes

Le soumissionnaire est tenu de payer tous les droits de douane portuaires ou autres, requis ; conséquemment, il doit les inclure dans son prix de soumission.

11.0 Représentant autorisé de l'adjudicataire

11.1 Sauf si l'adjudicataire est une personne agissant seule, il doit attitrer un représentant qui aura l'autorité nécessaire pour assurer l'exécution du contrat durant toute sa durée selon les exigences des présentes et selon les directives que pourra émettre la municipalité. L'adjudicataire doit informer la municipalité du nom du responsable à contacter.

Responsable municipal

Nom : Alain Charbonneau
Titre : Directeur de la sécurité incendie
Adresse : 1262, chemin de Mille-Isles
Mille-Isles, QC J0R 1A0

Téléphone : (450) 530-3330
Télécopieur : (450) 438-6157
Courriel : acharbonneau@manaction.ca

11.2 La municipalité n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents de soumission & addendas véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, auprès de SEAO, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

12.0 Taxes de vente

12.1 Si, subséquemment à la date limite permise pour la réception des soumissions, les taxes de vente du gouvernement du Canada et de celles de la province de Québec sont augmentées, la municipalité paiera à l'adjudicataire le montant additionnel qu'il aura à déboursier. Si ces taxes de vente sont diminuées, l'adjudicataire fera remise à la municipalité de la somme correspondant à cette diminution : à défaut de le faire, la municipalité déduira un montant équivalent de toute somme due à l'adjudicataire.

13.0 Clauses techniques

13.1 Généralité

Ce cahier a pour objet de définir les exigences et caractéristiques minimales requises relatives à la fourniture d'un véhicule mini rescue neuve, tel qu'énoncé dans le cahier des clauses techniques et particulières. Ces spécifications visent à fournir une unité en vue d'atteindre les meilleurs résultats et obtenir un véhicule des plus acceptable, ces spécifications traduisent les exigences minimales quant au type de construction et aux épreuves auxquelles l'unité doit être soumise. Les détails mineurs de construction et de matériaux, sauf avis contraire, sont laissés à la discrétion du constructeur qui sera le seul à répondre de la conception et de la réalisation de toutes les caractéristiques de l'unité.

13.2 Conception

L'unité devra être conçue et ses équipements agencés en prenant en considération la répartition de la charge entre l'essieu avant et l'essieu arrière, de sorte que tout l'équipement prévu et un équipage au grand complet puissent être transportés sans danger. L'équilibre et la répartition du poids devront rencontrer les exigences de la National Fire Protection Association (N.F.P.A.), la Society of Automotive Engineers (A.A.E.) et du Laboratoire des Assureurs du Canada (U.L.C.). Le concept devra renfermer les plus récentes pratiques approuvées par l'industrie automobile et la main-d'œuvre devra être hautement compétente dans son domaine respectif.

13.3 Accessibilité

La conception du châssis sera telle que les différents éléments ou parties composantes une fois assemblés seront facilement accessibles aux fins d'inspection, d'ajustement, d'entretien ou de réparation. Une attention particulière devra être accordée à l'accessibilité des différentes composantes nécessitant de l'entretien périodique.

13.4 Poids total en charge

Le poids total de charge devra être considéré tout au long de la construction ou de l'assemblage de l'unité.

13.5 Oubli

Toute partie ou composante, pièce ou élément de quincaillerie qui n'ont pu faire l'objet d'une description donnée dans les présentes spécifications, soit par oubli ou autre et qui est nécessaire pour le bon fonctionnement ou pour compléter le châssis, devra être fourni.

13.6 Standard de qualité

Le choix de tous les éléments ou pièces devra correspondre exactement aux standards de qualité les mieux reconnus dans le domaine de la fabrication des véhicules de lutte contre l'incendie.

13.7 Spécification minimale

La description des produits contient les spécifications minimales désirées. Toutes spécifications rencontrant des normes supérieures sont laissées à la discrétion du soumissionnaire. Cependant, toute spécification ne rencontrant pas les exigences minimales pourra entraîner le rejet de la soumission.

13.8 Équivalence acceptée

En l'absence de l'indication « ou équivalent », toutes les marques et modèle de commerce spécifiées devront être respecté afin d'assuré une homogénéité au sein de l'organisation de la sécurité incendie. Dans le cas où des matériaux équivalents à ceux spécifiés sont permis, la preuve de l'équivalence avec rapports obtenus d'un laboratoire reconnu sera entièrement à la charge de l'entrepreneur.

13.9 Point de livraison

L'unité devra être livrée à l'adresse suivante : (sans frais supplémentaire)

12, chemin Black (caserne de pompier)
Mille-Isles (Québec)

13.10 Service après-vente

Chaque soumissionnaire devra démontrer qu'il est en mesure de fournir un service après-vente dans un délai n'excédant pas quinze (15) jours ouvrables. Le soumissionnaire devra offrir un service d'entretien complet. Les réparations et ajustements devront être effectués à la caserne d'incendie de la municipalité ou après autorisation à un endroit approprié.

13.11 Qualité du produit demandé

L'unité (véhicule) demandée devra répondre aux meilleures normes de qualité étant donné la durée de service de ce type de véhicule. Par conséquent, lors de l'étude des documents d'appel d'offres tous les soumissionnaires devront fournir l'information exigée par la municipalité afin de vérifier la conformité des soumissions déposées et ainsi permettre l'évaluation et la pondération desdites soumissions.

De plus, une vérification des derniers véhicules fournis par les soumissionnaires pourrait être effectuée pour vérifier la qualité :

- ↳ de la structure (châssis);
- ↳ des matériaux utilisés;
- ↳ de la qualité générale;
- ↳ de la finition.

Pour l'évaluation des soumissions, le soumissionnaire devra fournir toutes les informations, confirmations, engagements de qualité du produit ou autre que la municipalité peut exiger avant l'attribution de la commande.

13.12 Description du produit offert

Les soumissionnaires devront fournir les caractéristiques et toutes les informations pertinentes pour évaluer le produit offert.

14.0 Modalité d'adjudication du contrat

14.01 Sur réception de soumissions proposées, la municipalité de Mille-Isles procédera à une première évaluation afin d'établir la qualification du fournisseur ayant proposé la meilleure offre.

14.02 Le fournisseur retenu subséquemment à la suite de la première étape sera informé qu'une rencontre de validation sera organisée à la convenance des deux parties afin de valider que les propositions contenues au cahier des charges techniques et particulières sont à la satisfaction de la municipalité de Mille-Isles.

14.03 Ce n'est qu'une fois les deux étapes franchies que l'adjudication de contrat sera officiellement entérinée.

15.0 Financement

15.01 La municipalité de Mille-Isles sollicitera un règlement d'emprunt pour le financement de ce véhicule. Il importe que le soumissionnaire puisse garantir son prix pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours.

15.02 La municipalité se réserve aussi le droit de régler la totalité de la facture par l'entremise de son fonds de roulement.

16.0 Paiement

16.01 Un premier paiement, équivalent à quatre vingt dix sept (97) pourcent sera effectué à la livraison et suite à l'acceptation écrite par le directeur du service de la sécurité incendie de la municipalité.

16.02 Un second et dernier paiement pour la balance due sera acheminé au fournisseur trente (30) jours à la suite de la livraison.

17.0 Délai de livraison

17.01 Le délai de livraison ne devra pas excéder sept (7) mois une fois l'adjudication du contrat. Pour chaque période de trente (30) jours excédant la date de livraison, une pénalité de 3000 \$ sera imposée.

18.0 Les annexes

Annexe A Déclaration du soumissionnaire

Annexe B Résolution #

Annexe c Formulaire de soumission

Annexe A
Déclaration du soumissionnaire

Je soussignée, en présentant la soumission ou offre ci-jointe (ci-après la « soumission») à :

Sarah Channell, Directrice générale

pour :

Fourniture relativement à
L'acquisition d'un véhicule mini rescue destiné à la lutte contre l'incendie

suite à l'appel d'offres (ci-après l'«appel d'offres») lancé par :

La Municipalité de Mille-Isles

déclare ce qui suit et certifie que ces déclarations sont vraies et complètes à tous les égards.

Je déclare au nom de _____ que :
(Nom du soumissionnaire [ci-après le « soumissionnaire »])

- 1) j'ai lu et je comprends le contenu de la présente déclaration;
- 2) je sais que la soumission ci-jointe sera rejetée automatiquement si les déclarations contenues à la présente déclaration ne sont pas vraies ou complètes à tous les égards;
- 3) je suis autorisé par le soumissionnaire à signer la présente déclaration et à présenter, en son nom, la soumission qui y est jointe;
- 4) le soumissionnaire, du seul fait du dépôt de sa soumission, déclare ne pas avoir, dans le contexte du présent appel d'offres, agi à l'encontre de la Loi fédérale sur la concurrence (L.R., 1985, ch. C-34), laquelle stipule notamment que constitue un acte criminel le fait de participer à un truquage des soumissions, à savoir :
 - l'accord ou arrangement entre plusieurs personnes par lequel au moins l'une d'elles consent ou s'engage à ne pas présenter de soumission en réponse à un appel d'offres;
 - la présentation de soumissions qui sont le fruit d'un accord ou arrangement entre plusieurs soumissionnaires;
- 5) Le soumissionnaire déclare, en conséquence, qu'il n'y a pas eu, en contravention de la Loi précitée, de communication, d'entente ou d'arrangement avec un concurrent relativement aux prix, aux méthodes, aux facteurs ou aux formules pour établir les prix, à la décision de présenter ou de ne pas présenter une soumission ainsi qu'à la présentation d'une soumission qui ne répond pas aux spécifications de l'appel d'offres ;

Le soumissionnaire déclare que ni lui ni aucun de ses représentants n'ont communiqué ou tenté de communiquer dans le but d'exercer une influence, avec un des membres du comité de sélection ;

- 6) Le soumissionnaire déclare que lui ainsi que tout collaborateur ou employé ont respecté la Loi sur le lobbying en rapport avec le présent appel d'offres. Le soumissionnaire atteste que ni lui ni aucun de ses collaborateurs ou employés ne se sont livrés à des gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption ;
- 7) Le soumissionnaire atteste qu'il n'existe aucun lien suscitant ou susceptible de susciter un conflit d'intérêts en raison de ses liens avec un membre du conseil ou un fonctionnaire.

(Nom et signature de la personne autorisée par le soumissionnaire)

(Titre)

(Date)

Assermenté(e) devant moi à _____ ce ____ ième jour de _____ 20__

Commissaire à l'assermentation pour le district de _____

Annexe B



PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le mercredi 7 février 2018 à 19 h, à la place régulière des séances.

2018-02-051

Mandat pour la préparation d'un appel d'offres pour l'achat de 2 véhicules pour le Service de sécurité incendie

Considérant que l'autopompe 212 a atteint sa durée de vie utile, que des réparations importantes sont requises et que son remplacement est envisagé ;

Considérant qu'il est préférable de faire l'acquisition de 2 véhicules plus petits afin de répondre plus adéquatement aux contraintes géographiques du territoire et d'assurer un meilleur accès aux pompiers et ressources matérielles aux lieux d'intervention ;

Considérant que l'achat d'une mini autopompe et d'un véhicule de soutien à l'alimentation en eau permet d'avoir des véhicules mieux adaptés aux besoins du service et ainsi favoriser une plus grande efficacité lors des interventions d'urgence.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE MANDATER monsieur Alain Charbonneau, directeur du Service de sécurité incendie, à préparer un appel d'offres pour l'achat d'une mini autopompe et d'un véhicule de soutien à l'alimentation d'eau.

ADOPTÉE.

Copie certifiée conforme aux livres des délibérations
Ce jeudi, 19 juillet 2018.

Marie Poupier,
Directrice générale adjointe

Annexe C : **Formule de soumission**

Au conseil de la municipalité de Mille-Isles

Mesdames, Messieurs,

Nous soussignés,

Adresse :

Ayant lu et soigneusement étudié le document d'appel d'offres et en comprenant parfaitement les requêtes énoncées, nous offrons par les présentes de fournir à la municipalité de Mille-Isles ce qui suit, à savoir :

Un véhicule mini rescue pour usage au Service de la sécurité incendie et doté de tous les équipements sollicités au cahier des charges.

Pour un montant de : _____ \$

Taxe fédérale (5%) _____ \$

Taxe provinciale (9,975%) _____ \$

Total : _____ \$

Il est entendu que tous les frais administratifs ou autres sont compris dans le prix soumissionné.

Signé à

Ce _____ jour de _____ 2018

Soumissionnaire :

Adresse :

Signataire autorisé :

Titre :

Initiales du soumissionnaire _____



MUNICIPALITÉ DE
MUNICIPALITY OF
MILLE-ISLES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES

CAMION MINI-RESCUE DÉDIÉ À LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE

ACQUISITION PAR LA MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

APPEL D'OFFRE SSI-201802-051B

Préparé par Manaction inc.
Pour la municipalité de Mille-Isles
JUILLET 2018

Table des matières

A. Conditions générales	3
B. Le châssis	6
C. Accessoires supplémentaires.....	10
D. Carrosserie du véhicule	12
E. Le système électrique 12 volts	19
F. Peinture	24
G. Accessoires ajoutés au véhicule.....	26
H. Épreuve et formation.....	27
I. Matériels à fournir	28

Conditions générales

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
<p>A.1 <u>Objet</u></p> <p>Le présent cahier a pour objet de préciser les principales exigences minimales auxquelles doivent satisfaire les soumissionnaires.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir avec son offre les spécifications, illustrations et autres documents explicatifs se rapportant à son offre.</p>			
<p>A.2 <u>Homologation</u></p> <p>Le camion à incendie en entier, doit être construit et homologué selon la norme CAN/ULC S515-13 en vigueur au Canada et certifié par un inspecteur ULC À L'USINE DE FABRICATION DU VÉHICULE ACCRÉDITÉ (AUCUNE EXCEPTION).</p> <p>Une preuve par ULC doit être incluse dans la soumission mentionnant l'enregistrement du manufacturier incendie pour la fabrication d'autopompes neuves par la firme ULC.</p> <p>Une plaque attestant la conformité à la norme CAN/ULC S515-13 devra être apposée au panneau de contrôle de la pompe, et ce, chez le manufacturier incendie. Cette plaque devra mentionner le nom et la location du manufacturier incendie. AUCUNE EXCEPTION.</p> <p>Le véhicule devra aussi rencontrer, à titre complémentaire, les exigences de la dernière norme NFPA 1901 lorsque celle-ci est référencée par la norme CAN/ULC S515-13</p> <p>Le véhicule doit être conforme aux exigences du code de sécurité routière de la province de Québec ainsi qu'à la nouvelle réglementation de la CSST sur le système pompe / route.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
<p>A.3 <u>Équivalence</u></p> <p>Tout produit équivalent ou similaire proposé par un soumissionnaire sera considéré comme "non équivalent" jusqu'à ce que la Municipalité de Mille-Isles n'indique par écrit son accord à de telles équivalences.</p> <p>Toute équivalence proposée devra être accompagnée d'une description complète afin de permettre à la Municipalité de Mille-Isles de faire sa propre évaluation.</p> <p>Le soumissionnaire devra fournir le bulletin technique de chacun des produits d'équivalence proposés et documenter toute mention « selon notre standard » si elle est inscrite de la part du soumissionnaire à la colonne commentaires.</p> <p>LE FAIT DE NE PAS DOCUMENTER L'ÉQUIVALENCE PROPOSÉE ENTRAÎNERA SYSTÉMATIQUEMENT LE REJET DE LA SOUMISSION.</p> <p>TOUTE MENTION DU STYLE «SELON NOTRE STANDARD» ENTRAÎNERA SYSTÉMATIQUEMENT LE REJET DE LA SOUMISSION.</p> <p>TOUTE MENTION DU STYLE « N/A (NON APPLICABLE) » SERA INTERPRÉTÉE COMME UNE NON-CONFORMITÉ (AUCUNE EXCEPTION).</p> <p>Tous les éléments doivent être soumis par le soumissionnaire pour l'acceptation par la Municipalité de Mille-Isles.</p> <p>TOUTE DEMANDE DE SUBSTITUTION DE LA PART DU SOUMISSIONNAIRE DEVRA INCLURE LES INFORMATIONS SUIVANTES:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les raisons de la demande de substitution • Le prix des matériaux de substitution et le nom du fabricant • Le prix des matériaux tels que spécifiés au devis original • Le montant de crédit offert à la Municipalité de Mille-Isles. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
<ul style="list-style-type: none"> Les conséquences sur l'ensemble du véhicule 			
<p>A.4 <u>Les matériaux</u></p> <p>Tous les matériaux, composantes ou accessoires entrant dans la confection des différentes parties du véhicule et des équipements seront neufs et devront être de l'année courante de la soumission (AUCUNE EXCEPTION).</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>A.5 <u>Caractéristiques</u></p> <p>Le soumissionnaire doit inscrire les caractéristiques du camion à incendie proposées et indiquer la conformité de l'unité dans la colonne appropriée.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>A.6 <u>Dessin préliminaire</u></p> <p>Un dessin préliminaire du véhicule incendie proposé devra être fourni avec la présente soumission. Si requis, le soumissionnaire choisi devra fournir un dessin du véhicule incendie avant de débiter la fabrication. Le dessin final et approuvé fera partie des documents contractuels.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le châssis-camion

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
<p>B.1 <u>Marque et modèle</u></p> <p>Le châssis sera de marque Ford modèle F-550 XLT CREW CAB année 2019 (4 x 4) et dédié pour l'application d'un véhicule d'urgence et d'incendie.</p> <p>La cabine sera de type à 4 portes. Avec un Wheelbase de 205 pouces.</p> <p>Le châssis sera neuf et jamais utilisé. (G.V.W.R. 19 500 lbs). La couleur retenue ROUGE COURSE.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>B.2 <u>Capacité et configuration de la cabine</u></p> <p>La capacité de personnes assises dans la cabine sera de cinq (5) occupants. (Voir illustration B-2 en annexe)</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>B.3 <u>Le moteur</u></p> <p>Le moteur sera V8 Diesel Power Stroke de 6,7 L à 32 soupapes.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>B.4 <u>Transmission et composants</u></p> <p>La transmission sera automatique à six rapports avec sélecteur bifonction <i>SelectShift</i>, dédiée spécialement pour le milieu incendie et adapté selon les besoins du véhicule.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>B.5 <u>Direction</u></p> <p>Un engrenage de direction avec servodirection</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>B.6 <u>Essieu avant</u></p> <p>L'essieu avant aura une capacité nominale de 7 500 lbs incluant des amortisseurs haute résistance.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
<p>B.7 <u>Essieu arrière</u></p> <p>L'essieu arrière aura une capacité nominale de 14 700 lbs incluant des amortisseurs haute résistance.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>B.8 <u>Couvre-plancher</u></p> <p>Le plancher de la cabine sera en vinyle noir</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>B.9 <u>Phares</u></p> <p>Les phares avant du véhicule devront être de haute intensité.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>B.10 <u>Pare-chocs</u></p> <p>Le pare-chocs avant sera chromé brillant.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>B.11 <u>Pneus et jantes</u></p> <p>Les pneus avant seront 225/70R X 19.5G FN toutes saisons.</p> <p>Les jantes avant seront de type aluminium forgé poli de 19,5 pouces.</p> <p>Les pneus arrière seront 225/70R X 19.5G FN haute adhérence.</p> <p>Les jantes arrière seront de type aluminium forgé poli de 19,5 pouces.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>B.12 <u>Ensemble de remorquage</u></p> <p>À l'arrière du véhicule une attache remorque devra être prévu. Ce dispositif aura deux fonctions : le remorquage d'une remorque et l'aménagement d'un treuil amovible.</p> <p>Un aménagement filaire doit être prévu en conséquence.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>À l'avant du véhicule une attache remorque devra être prévu. Ce dispositif aura une fonction : l'aménagement</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
d'un treuil amovible. Un aménagement filaire doit être prévu à cet effet.			
B.13 <u>Commande de freinage auxiliaire</u> Le véhicule sera pourvu d'un système de commande de freins pour remorque intelligents compatible avec des freins à tambour à commande électrique. Code de commande Ford 52B	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
B.14 <u>Rétroviseurs</u> Rétroviseurs de remorquage repliables manuellement à télescopage manuel avec glaces chauffantes à réglage électrique, lentilles grand-angle convexes chauffantes et feux de gabarit et clignotant intégrés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
B.15 <u>Sièges de la cabine</u> Le siège du conducteur devra être du type mono place en cuir, ajustable manuellement. Couleur grise.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le siège du passager devra être du type mono place ajustable manuellement. Le dossier de ce siège devra être pourvu d'un dispositif réceptacle pour un appareil respiratoire autonome 4500 psi. La couleur du siège sera harmonisée avec le siège du conducteur. Produit de référence HO Bostrom Tanker 450 Fold & Hold model #7540-7309F SCBA) ou équivalent.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
L'habitacle arrière sera pourvu de trois (3) sièges et chacun pourvut d'un dispositif réceptacle pour un appareil respiratoire autonome 4500 psi. La couleur des sièges sera harmonisée avec le siège du conducteur. Produit de référence <u>HO Bostrom Tanker 400CT Fold & Hold model #7540-8309F SCBA</u> ou équivalent.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
B.16 <u>Console</u> Les commandes et interrupteurs auxiliaires seront aménagés dans une console centrale située entre le siège du conducteur et celui du passager. Cette console devra notamment recevoir une radio mobile, la sirène. De plus, elle devra comporter des prises	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
auxiliaires (12, 120 volts et USB). Voir illustration B-16 en annexe).			
B.17 <u>Équipement spécifique</u> Le véhicule sera commandé avec l'option de préaménagement véhicule d'incendie/de secours avec dispositifs antipollution spéciaux pour moteur diesel.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
B.18 <u>Dimension hors tout</u> La longueur maximale du véhicule et de ses composantes ne devra pas excéder 335 pouces. La hauteur approximative de la carrosserie sera de 105 pouces.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
B.19 <u>Alternateur</u> Le véhicule sera pourvu de l'option double alternateurs (code d'option 67B).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
B.20 <u>Éclairage de la cabine</u> Deux (2) lumières à montage de surface, de couleur rouge et claire, seront installées à l'intérieur de l'habitacle.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Accessoires supplémentaires

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
<p>C.1 <u>Garde-boue</u></p> <p>Des garde-boue, de service intense, seront installés à l'arrière des roues arrière du véhicule.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>C.2 <u>Anneaux de dépannage arrière</u></p> <p>Deux (2) anneaux de remorquage, du type "Tow Eyes" de conception service intense, seront localisés à l'arrière de la carrosserie et fixé directement à chaque longeron de cadre de châssis.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>C.4 <u>Indicateurs visuel et sonore</u></p> <p>Une (1) lumière témoin rouge clignotante et un avertisseur sonore seront installés dans la cabine pour indiquer qu'une ou plusieurs portes de la carrosserie sont entrouvertes.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>C.5 <u>Marchepieds de la cabine</u></p> <p>Des marchepieds devront fabriquer et aménagé de manière à permettre aux occupants d'accéder et de débarquer du véhicule sécuritairement. Leur conception doit obligatoirement tenir compte des possibilités d'accumulation de neige et glace et ainsi favoriser le l'entretien de ceux-ci.</p> <p>Des lumières d'éclairage au LED seront aménagées pour éclairer ces marchepieds, et ce, de chaque côté.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>C.6 <u>Chargeur de batterie</u></p> <p>Un chargeur de batteries double de 12 volts/120 volts, d'au moins 20 ampères devra être prévu.</p> <p>Ce chargeur sera alimenté par une prise 120 volts auto éjectable, incluant couvercle étanche et un indicateur double de mise en charge.</p> <p>La prise éjectable et l'indicateur seront situés sur le côté gauche de la carrosserie.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
C.7 <u>Projecteur d'éclairage</u> À l'avant de la carrosserie deux (2) projecteurs télescopiques de 12 volts seront fixés à demeure. (Référence au produit : FRC SPECTRA MAX-S LED) ou équivalent. Chacun des projecteurs sera commander par un commutateur situé la carrosserie gauche/droite.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Carrosserie

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
<p>D.1 <u>Caractéristiques de la carrosserie</u></p> <p>La carrosserie sera fabriquée de matériaux de haute qualité acceptés par l'industrie du camion incendie. Seulement des matériaux neufs seront utilisés pour la fabrication du camion incendie. La carrosserie sera développée et conçue de façon à obtenir un centre de gravité le plus bas possible, tout en assurant une bonne distribution de charge, telle que requise par les normes NFPA et ULC.</p> <p>Toutes les composantes formant la carrosserie, la sous-structure, etc. devront être documentées de la part du fabricant, par un programme d'assurance qualité.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>D.2 <u>Détails de la carrosserie</u></p> <p>Les compartiments modulaires seront fabriqués en tôle d'aluminium.</p> <p>Ces compartiments modulaires seront assemblés à la sous-structure, créant ainsi une carrosserie modulaire complètement indépendante.</p> <p>Afin de minimiser la fatigue du métal et faciliter tout remplacement de(s) module(s) accidenté(s), tout assemblage des modules de la carrosserie se fera en utilisant la méthode appropriée.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>D.3 <u>Sous-structure de la carrosserie</u></p> <p>Le véhicule sera conçu avec une sous structure assemblée indépendamment du cadre de châssis. Ceci permettra une carrosserie complètement modulaire et capable d'être remontée sur un châssis différent au besoin. Les designs n'employant pas un ensemble de sous-structure modulaire ne seront pas permis.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
<p>Le système de montage « flexible » devra permettre à la carrosserie de bouger, et ce indépendamment du cadre du camion porteur.</p> <p>Le soumissionnaire devra inclure à sa soumission le détail de montage de sa carrosserie sur le cadre du camion porteur pour évaluation.</p>			
<p>D.4 <u>Compartmentation de la carrosserie</u></p> <p>Tous les planchers des compartiments latéraux auront un dégagement sans obstruction, de type « Sweep-Out », pour faciliter le nettoyage. Aucun rebord ne sera toléré.</p> <p>Le seuil de chaque compartiment sera fabriqué en utilisant de multiples plagues de façon à fournir une rigidité accrue au plancher et ainsi prévenir l'introduction de toute éclaboussure ou débris provenant de la route.</p> <p>Les planchers ou tiroirs et tablettes des compartiments seront munis d'un recouvrement de tuile de vinyle permettant à l'air de circuler entre le plancher et le recouvrement de vinyle.</p> <p>Tous les compartiments seront ventilés adéquatement par des grilles de ventilation. En plus, des filtres seront installés derrière les grilles de ventilation.</p> <p>Le dessus des compartiments (partie supérieure de la carrosserie) sera recouvert d'un panneau d'aluminium brillant à motif soulevé antidérapant.</p> <p>Le dessus des pointes antidérapantes du dessus des compartiments devront être à motif moleté tel que requis par la norme NFPA dernière version.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>D.5 <u>Tour des ailes arrière</u></p> <p>Le puits des roues arrière du véhicule sera composé d'une feuille d'aluminium uni, de forme circulaire d'un rayon de 25 po minimum, et ce, sur sa pleine profondeur, afin de protéger les puits de roues contre tout débris et de faciliter son nettoyage.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
<p>La jupe des roues arrière sera d'aluminium et sera peinte. Le contour des tours d'ailes arrière extérieur sera de fabrication d'extrusion d'aluminium poli « semi-circulaire ».</p> <p>Celui-ci sera fixé par des vis en acier inoxydable.</p> <p>Toute plaque d'aluminium telle « Flat Bar », pliée pour obtenir une forme circulaire et boulonnée et/ou soudée à la jupe d'aile extérieure sera entièrement refusée.</p>			
<p>D.6 <u>Bande protectrice</u></p> <p>Des bandes de protection fabriquées de profilé en "C" d'extrusion d'aluminium anodisé seront installées au bas de la carrosserie, en dessous des portes de compartiments latéraux.</p> <p>Des cales plates en nylon devront être installées entre les bandes de protection et la carrosserie.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>D.7 <u>Accès sur le dessus de la carrosserie</u></p> <p>Une échelle fixe, de quinze (15) pouces de largeur, sera montée du côté droit arrière de la carrosserie. Cette échelle sera en aluminium antidérapant et escamotable permettant d'offrir un angle approximatif de 10 degrés en plus d'une section basculante afin de permettre son ascension sécuritairement et permettra d'accéder sur le dessus du véhicule.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>D.8 <u>Passerelle d'appoint</u></p> <p>Une passerelle robuste sera située à l'arrière du véhicule immédiatement au-dessus du compartiment B. Il sera d'au moins de 3/16 po d'épaisseur et de 8 pouces de profondeur par 42 pouces de largeur et démontable pour remplacement ou réparation.</p> <p>Le dessus des pointes antidérapantes des marchepieds arrière devra être à motif moleté tel que requis par la norme NFPA 1901. (AUCUNE EXCEPTION). De plus, des insertions de «Grip Strut» seront installées pour augmenter l'adhérence.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
<p>D.10 <u>Protection contre la corrosion</u></p> <p>Tous les accessoires de la carrosserie fabriqués de métaux différents devront recevoir au préalable une bande isolante ou tout autre procédé qui sera installé entre ces deux (2) composantes afin d'éliminer toute réaction galvanique.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>D.11 <u>Porte des compartiments</u></p> <p>À l'exception des portes des compartiments B2, les portes des compartiments latéraux, incluant celle arrière seront de construction d'extrusion d'aluminium anodisé, de type à rouleau, au fini brossé. Chaque porte aura une barre de levage pleine largeur, de type à ressorts.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>D.12 <u>Disposition des compartiments</u></p> <p>La configuration des compartiments et leurs localisations devront être comme suit :</p> <p>CÔTÉ GAUCHE</p> <p>Trois (3) compartiments seront aménagés de ce côté de manière à favoriser l'usage maximum de l'espace disponible. À titre de référence, voir l'illustration D-12.1 en annexe).</p> <p><u>Le compartiment G1</u> à l'avant-côté gauche (côté conducteur) sera pourvu d'une porte à rouleau pleine hauteur. Ce compartiment sera pourvu d'un tiroir du type 83 (OnScene Solutions) ou équivalent (https://onscenesolutions.com/product/83-series/#tab-additional_information) pouvant être déployé d'un côté comme de l'autre (compartiment D1).Ce tiroir sera pourvu d'une surface verticale sur toute sa longueur et aménager de panneau PAC TOOL).</p> <p>De plus un espace sera aménagé pour recevoir un panier de sauvetage pouvant être accessible d'un côté comme de l'autre.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
<p><u>Le compartiment G2</u> au-dessus des roues arrière côté gauche (côté conducteur) sera pourvu d'une porte à rouleau.</p> <p>Ce compartiment sera pourvu d'un tiroir du type 83 (OnScene Solutions) ou équivalent (https://onscenesolutions.com/product/83-series/#tab-additional_information) pouvant être déployé d'un côté comme de l'autre (compartiment D2). Ce tiroir sera pourvu d'une surface verticale sur toute sa longueur et aménagée de panneau PAC TOOL dans le fond du tiroir et sur la surface verticale.).</p> <p><u>Le compartiment G3</u> à l'arrière des roues côté gauche (côté conducteur) sera pourvu d'une porte à rouleau pleine hauteur.</p> <p>Ce compartiment sera pourvu d'un tiroir d'une capacité minimale de 300 lbs et comprendra un panneau vertical sur toute la hauteur d'une tablette.</p> <p>CÔTÉ DROIT</p> <p>Trois (3) compartiments seront aménagés de ce côté de manière à favoriser l'usage maximum de l'espace disponible. À titre de référence, voir l'illustration D-12.2 en annexe).</p> <p><u>Le compartiment D1</u> au-dessus des roues arrière côté gauche (côté passager) sera identique à la description G2.</p> <p><u>Le compartiment D2</u> au-dessus des roues arrière côté gauche (côté passager) sera identique à la description G2.</p> <p><u>Le compartiment D3</u> à l'arrière des roues côté gauche (côté passager) sera pourvu d'une porte à rouleau pleine hauteur. Ce compartiment devra être muni rainure pouvant éventuellement accueillir une tablette.</p> <p>Deux (2) compartiments permettant d'accueillir quatre (4) bouteilles d'air comprimé devront être aménagés autour de la roue arrière.</p>			

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
<p>ARRIÈRE</p> <p>Deux (2) compartiments seront aménagés à l'arrière de manière à favoriser l'usage maximum de l'espace disponible. À titre de référence, voir l'illustration D-12.3 en annexe).</p> <p><u>Le compartiment B1</u> à l'arrière sera pourvu d'une porte à rouleau pleine hauteur. Ce compartiment sera pourvu en sa partie supérieure d'une tablette montée sur un dispositif du type 84 (OnScene Solutions) ou équivalent (https://onscenesolutions.com/product/84-series/)</p> <p>La partie inférieure du compartiment sera pourvue d'une tablette montée sur un dispositif du type X30 cargo lift (OnScene Solutions) ou équivalent (https://onscenesolutions.com/product/x30/)</p> <p><u>Le compartiment B2</u> sera aménagé dans la partie supérieure gauche de la carrosserie et devra être accessible par en arrière et sur le dessus de la carrosserie. Le compartiment B2 est prévu pour accueillir les deux (2) tuyaux d'aspiration de 4 pouces (diamètre réel 7 pouces).et un (1) autre tuyau d'aspiration d'environ trois (3) pouces de diamètre. À l'intérieur de cet espace une section de 6 pouces de largeur sur toute la longueur permettra d'accueillir du tuyau souple de 3 pouces (voir illustration D-12.4).</p> <p>La portière sera fabriquée du même matériel que la carrosserie et sera munie d'une penture en acier inoxydable de type piano et de loquets de type bouton-poussoir chromés. La portière s'ouvrira vers le haut et sera maintenue en position ouverte à l'aide d'un cylindre.</p> <p>LE DESSUS</p> <p>Un coffre sera aménagé sur le dessus du côté droit. Ce coffre devra être étanche et muni d'un couvercle qui s'ouvrira vers le haut et sera maintenu en position ouverte à l'aide de cylindre.</p>			

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
Le dessus du compartiment B2 sera muni d'un couvercle qui s'ouvrira vers le haut et sera maintenu en position ouverte à l'aide de cylindre afin de permettre le rechargement du tuyau souple.			
D.13 <u>Marchepied escamotable</u> De manière à faciliter l'accès du compartiment B2 un (1) marchepied escamotable sera installé sous la carrosserie à l'arrière et le côté gauche. (Produit de référence Zico modèle MPOS-24) ou équivalent.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le système électrique 12 volts

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
<p>E.1 <u>Généralités</u></p> <p>Le système électrique sera développé par le manufacturier du camion incendie en accord avec les normes F.M.V.S.S. (Federal Motor Vehicle Safety Standards), S.A.E. (Society of Automotive Engineers) et FMCSR (Federal Motor Carrier Safety Regulations.)</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>E.2 <u>Filage électrique</u></p> <p>Tout fil ou câble électrique devra être protégé par une rondelle de caoutchouc du genre « Grommet » et le circuit devra être étanche, si nécessaire, à chaque fois qu'il traversera une paroi de carrosserie.</p> <p>Tout filage électrique devra être facilement accessible pour le service.</p> <p>Tout filage électrique devra être protégé contre la corrosion, la température élevée, l'eau, les abrasions, les carburants et les huiles.</p> <p>Tout fil ou câble électrique devra être recouvert d'une gaine ondulée « Loom », pouvant supporter les températures élevées et être spécialement conçu pour l'industrie de l'automobile.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>E.3 <u>Interrupteur maître</u></p> <p>Un interrupteur maître (sélectionneur principal) doit être prévu et installé sur la console centrale. Un témoin lumineux de couleur vert doit indiquer que le courant est actif.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>E.4 <u>Activation des feux d'urgence</u></p> <p>Les feux d'urgence seront activés par plusieurs interrupteurs installés sur la console centrale de la cabine.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
L'ensemble des interrupteurs (gyrophares, sirène, flèche de déviation, etc.) devront être disposés de manière à éviter la confusion et clairement identifiés.			
<p>E.5 <u>Ensemble des feux d'urgence</u></p> <p>L'ensemble des feux d'urgence du véhicule devra être conforme à 100 % à la norme NFPA (AUCUNE EXCEPTION).</p> <p>L'ensemble de feux d'urgence devra se diviser en deux (2) niveaux : le niveau supérieur et le niveau inférieur ainsi que quatre (4) zones en « X », soit les zones « A, B, C, D », tel que requis par NFPA et ULC.</p> <p>Le système de feux d'urgence devra être conçu en deux (2) modes : Le 1^{er} mode d'éclairage lorsque le véhicule est en circulation et répond à une intervention. Le 2^{eme} mode d'éclairage lorsque le véhicule est immobilisé sur le lieu de l'intervention. Les deux (2) modes devront être conformes à la norme NFPA et ULC.</p> <p>Le manufacturier incendie devra fournir une certification, lors de la livraison du véhicule, prouvant que son ensemble de feux d'urgence est conforme à la norme NFPA dernière version.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>E.6 <u>Gyrophare principal</u></p> <p>Une barre clignotante de 60 pouces (référence Whelen Series Freedom IV Rota-Beam ou équivalent (voir spécification en annexe) sera installée sur le toit de la cabine.</p> <p>Cette installation devra permettre sa re programmation en tout temps par le service de sécurité incendie.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>E.7 <u>Feux clignotant avant</u></p> <p>Un (1) ensemble de feux clignotants (trois combinaisons), de marque « Whelen », modèle « 5V3R », du type « SuperLED » ou équivalent de couleur rouge, avec monture chromée, sera fourni et installé sur la grille avant du véhicule.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
E.8 <u>Feux d'intersection</u>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Un (1) ensemble de feux d'intersection de marque «Whelen», modèle « 5V1R», du type « Super LED » ou équivalent de couleur rouge , avec monture chromée, sera fourni et installé sur les ailes avant de la cabine, un de chaque côté du véhicule (côté gauche et droit).			
E.9 <u>Feux clignotant d'urgence latéraux</u>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Deux (2) feux d'urgence clignotants latéraux de marque « Whelen», modèle « 5V1R», du type « Super LED » ou équivalent de couleur rouge, avec monture chromée, seront fournis et installés de chaque côté de la carrosserie au-dessus des roues arrières.			
E.10 <u>Éclairage des compartiments</u>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Chacun des compartiments devra être pourvu, de chaque côté de l'ouverture (gauche et droite), d'un éclairage intérieur « Amdor Luma Bar LED » ou équivalent commandé par l'ouverture des portes. Chaque ensemble de lumières devra s'illuminer automatiquement lors de l'ouverture de chaque porte de compartiment.			
E.11 <u>Éclairage des marchepieds</u>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Des dispositifs d'éclairage adéquat devront éclairer les marchepieds de la cabine et celui situé à l'arrière de la carrosserie. Ces lumières seront installées conformément à la norme NFPA et ULC.			
E.12 <u>Lumière de périmètre</u>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Des lumières de périmètre à l'épreuve des intempéries seront installées sous les marches d'accès du véhicule pour éclairer le sol selon la norme NFPA. Soit une (1) de chaque côté en dessous de chaque marchepied de			

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
la cabine, du compartiment de la pompe et trois (3) en dessous du marchepied arrière du véhicule. Ces lumières devront s'allumer automatiquement lorsque la transmission en en stationnement « P ».			
E.13 <u>Feux de scène latéraux et clignotant d'urgence</u> Six (6) feux de scène/clignotant seront installés comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • Deux (2) sur le côté gauche de la carrosserie et localisé aux extrémités de la partie supérieure ; • Deux (2) sur le côté droit de la carrosserie et localisé aux extrémités de la partie supérieure ; • Deux (2) à l'arrière de la carrosserie et localisé aux extrémités de la partie supérieure ; Ces feux seront de marque « Whelen», du type halogène, modèle M9V2R ou équivalent monté sur montures chromées. Tous ces feux seront activés par trois (3) interrupteurs distincts (gauche, droit et arrière) situés sur la console centrale de la cabine. Les feux de scène à l'arrière du véhicule s'activeront aussi lorsque le sélecteur de vitesse de la transmission du véhicule est position en recul.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
E.14 <u>Feux d'arrêt, de direction et de recul</u> Un ensemble de feux de direction avec flèches, d'arrêt et de recul sera fixé sur la façade arrière de la carrosserie, un de chaque côté. Ces ensembles de feux seront de marque « Whelen» modèle « M6FCV3 » du type « Super LED » ou équivalent. Les ensembles de feux seront installés sur une monture chromée et cette monture devra aussi englober les feux clignotant d'urgence arrière.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
E.15 <u>Feux clignotant d'urgence arrière</u> Deux (2) feux d'urgence clignotant de marque « Whelen», modèle « 6RBRC», du type « Rota-Beam » ou équivalent de couleur rouge, avec monture chromée, seront fournis et installés de chaque côté de			

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
la carrosserie à l'arrière et à mi-hauteur de la carrosserie.			
E.16 <u>Feux de position</u> Les feux de position, d'identification et de gabarit seront situés à l'arrière de la carrosserie, seront de couleur rouge et de type "LED".	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
E.17 <u>Ensemble de feu de direction latéral</u> Un ensemble de feux de direction latérale de type " LED " sera installé vers l'avant de la carrosserie, à l'intérieur de la bande de frottement. Chaque lentille sera de couleur ambre.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
E.18 <u>Flèche de déviation</u> Un dispositif LED indicateur de déviation (référence Traffic Advisor de marque Whelen modèle TNFL85) ou équivalent devra être installé à l'arrière du véhicule. Ce dispositif devra être protégé afin de pallier au bris lors du déchargement des tuyaux.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
E.19 <u>Caméra de recul</u> Le véhicule devra être pourvu d'une caméra de recul et d'un moniteur (dimension minimale de 5,6 pouces) localisé à l'intérieur de la cabine.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
E.20 <u>Dispositif sonore d'urgence</u> Une sirène électronique de marque Federal Signal du type e-Q2B sera installée. Cette sirène devra être raccordée au dispositif de klaxon du volant pour les situations de conduite en urgence. Un haut-parleur de haute performance 200 watts sera disposé selon les critères de la norme NFPA 1901.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Finition et peinture

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
<p>F.1 <u>Préparation et peinture de la carrosserie</u></p> <p>Le procédé de préparation et de peinture devra être effectué en accord aux procédés de l'industrie automobile.</p> <p>La peinture de la carrosserie devra s'harmoniser à la peinture de la cabine.</p> <p>Après l'assemblage de la structure de la carrosserie, celle-ci sera ébavurée et sablée à la main.</p> <p>Tous les joints intérieurs et extérieurs seront nettoyés et devront être scellés par un joint étanche permanent utilisé dans l'industrie automobile, avant l'application finale de la couche de peinture.</p> <p>Le compartiment à tuyaux arrière sera de finition naturelle ou broyée.</p> <p>Même si la carrosserie est garantie pour une période de 10 ans, un procédé antirouille de type « rust inhibitor » sera appliqué sous la carrosserie avant l'installation de celle-ci sur le camion porteur.</p> <p>Les endroits d'applications seront les endos et le dessous de tous les compartiments de la carrosserie ainsi que la sous structure de la carrosserie.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>F.2 <u>Finition intérieure des compartiments</u></p> <p>La finition intérieure des compartiments devra favoriser son entretien périodique et permettre une visibilité maximum.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>F.3 <u>Lettrage du véhicule</u></p> <p>Le lettrage sera appliqué par le fabricant selon les critères suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mille-Isle (12 pouces de hauteur aprox.) de chaque côté ; 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité incendie (6 pouces de hauteur aprox.) de chaque côté ; • Numéro 212 (12 pouces de hauteur aprox.) à l'arrière ; • Numéro 212 (6 pouces de hauteur aprox.) sur chaque portière arrière du châssis ; <p>Ce lettrage sera gold réfléchissant sur fond noir. Quatre (4) autocollants, fourni par la municipalité devront être apposés lors de l'opération de lettrage.</p>			
<p>F.4 <u>Bandes réfléchissantes</u></p> <p>Une bande réfléchissante de 4 po de large de couleur noire réfléchissante sera appliquée par le fabricant, sur la surface du véhicule selon les recommandations de NFPA et ULC. Cette bande sera de marque 3M Séries 680.</p> <p>Deux (2) autres bandes d'un pouce de largeur de couleur gold réfléchissante seront juxtaposées à la bande noire. Ces bandes seront de marque 3M Séries 680.</p> <p>La bande réfléchissante appliquée sera en un seul trait forme à partir de la roue avant jusqu'à l'arrière de la carrosserie.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>F.5 Sur la surface arrière de la carrosserie, des chevrons (rouge/ lime) devront être installés en conformité avec la norme NFPA 1901.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>F.6 <u>Enduit protecteur</u></p> <p>Les ailes et le dessous de la cabine du châssis seront recouverts d'un enduit protecteur à base de solvant de type caoutchouté résistant à la corrosion. La couleur de l'enduit sera noire.</p> <p>Le dessous complet de la partie carrosserie sera recouvert d'un enduit protecteur à base de solvant de type caoutchouté résistant à la corrosion. La couleur de l'enduit sera noire.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Accessoires ajoutés au véhicule

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
<p>G.1 <u>Génératrice</u></p> <p>Une génératrice hydraulique sera aménagée sur le dessus et à l'avant côté droit de la carrosserie : référence du produit SMART POWER MODEL LRT6 (Light Rescue Series) HYDRAULIC GENERATOR ou équivalent</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>G.2 <u>Filage électrique</u></p> <p>Un (1) fils électrique d'un calibre 10/3 de cent (100) pieds de longueur sera aménagé sur un dévidoir électrique de 12 volts. L'extrémité de ce câble électrique sera pourvue d'une boîte distributrice de couleur jaune (référence modèle EJBX Akron Brass) ou équivalent. Cette installation sera pourvue d'un guide à rouleau permettant de guider le câble sur le dévidoir (voir illustration G-2).</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>G.3 <u>Aménagement électrique 120 volts</u></p> <p>Lorsque le véhicule sera raccordé à la source électrique de la caserne, des prises électriques situées dans la console centrale de la cabine et le compartiment D3 seront alimentées.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Épreuve et formation

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
<p>H.1 <u>Essais et certification</u></p> <p>Le véhicule décrit à cette spécification devra être entièrement conforme à la norme ULC S515-13.</p> <p>Le véhicule sera testé et approuvé par la firme CAN/ULC-S515-13 sur le site du fabricant du système de lutte incendie. Une plaque de conformité sera apposée sur le tableau de l'opérateur de la pompe, et ce, avant la livraison du véhicule.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>H.2 <u>Formation</u></p> <p>Une formation sur l'opération et l'entretien du véhicule devra être fournie dans les locaux municipaux.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>H.3 <u>Documentation à fournir</u></p> <p>Ces manuels devront être :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Manuel d'opération et d'entretien du châssis.2. Manuel d'opération et d'entretien de la pompe.3. Diagramme du filage électrique.4. Le certificat de transfert de propriété du véhicule.5. Manuel de garanti.6. Brochures des différentes composantes ajoutées au véhicule.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Matériels à fournir

Description des exigences et spécifications	Conformité		Commentaire et proposition d'une équivalence
	Oui	Non	
<p>I.1 <u>Équipement à inclure avant livraison</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Une paire de cales de roues larges en aluminium de marque « Cast Product », conforme à la norme ULC, NFPA et à la CSST, incluant supports de montage sous la carrosserie. • Un (1) extincteur portatif 2½ lbs • Une trousse de signalisation de détresse 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>I.2 <u>Projecteur de scène</u></p> <p>Deux (2) projecteurs du style ELRE-SCOUT-2B Akron seront montés sur des supports du style SCOUT MT Akron dans le compartiment D3.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>I.3 <u>Treuil électrique</u></p> <p>Un treuil électrique d'une capacité 9500 lbs devra être inclus comprenant les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déroulement et enroulement électrique; • Débrayage manuel; • Contrôle à distance sans fil; • Câble 3/8 x 100 pieds; • Guide à rouleaux; • Support permettant de le fixe à l'attache remorque. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Annexe

Illustration à titre démonstrative



Illustration B-2

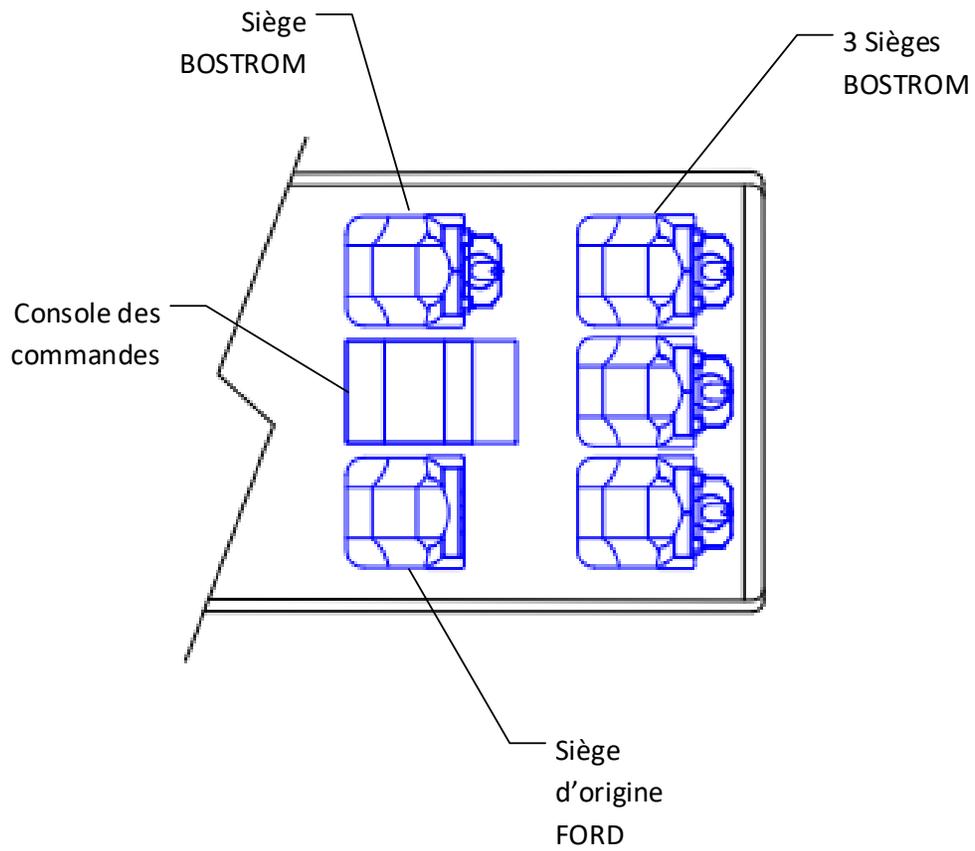


Illustration B-16.1 (à titre indicatif)



Illustration B-16.2 (à titre indicatif)



Illustration D-12.1

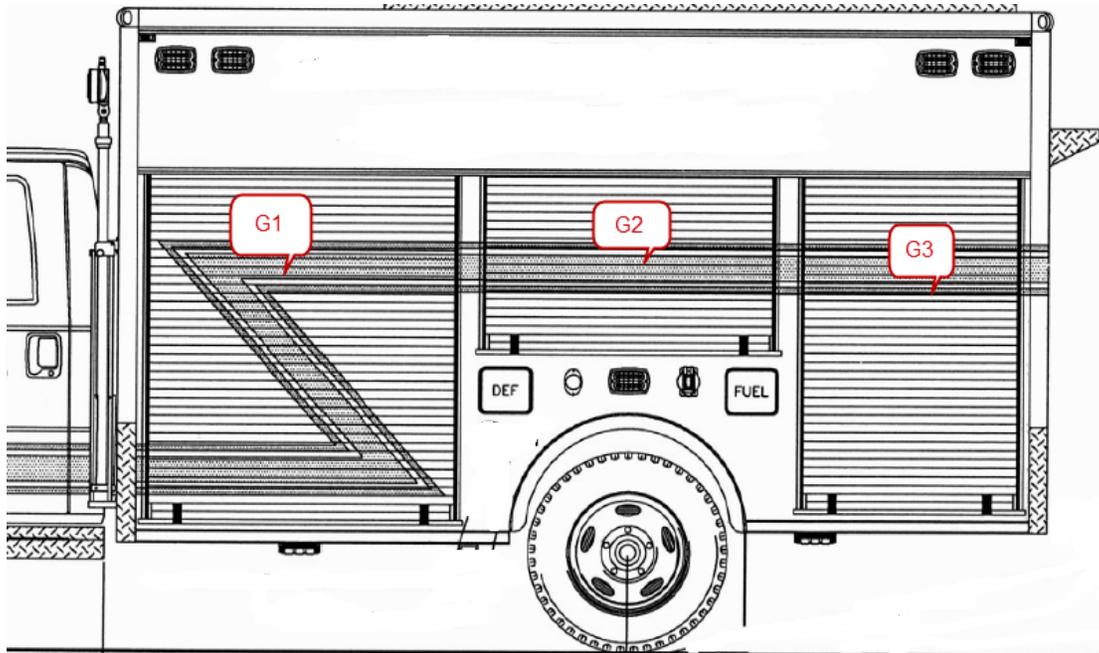


Illustration D-12.2

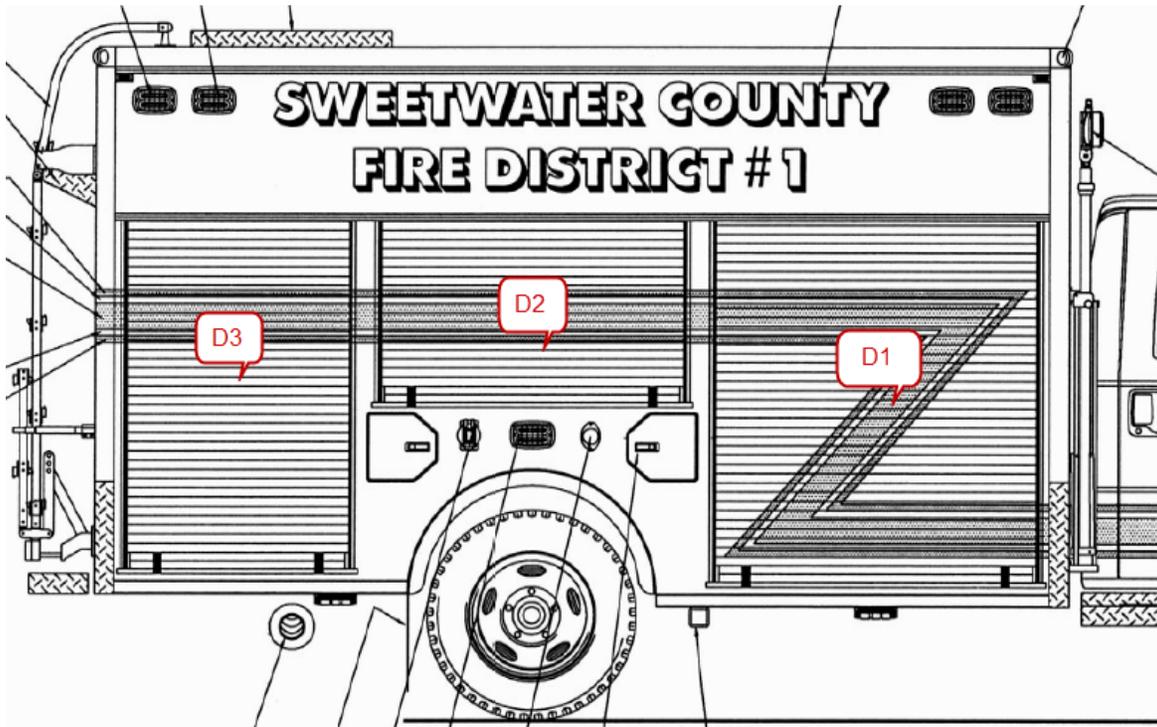


Illustration D-12.3

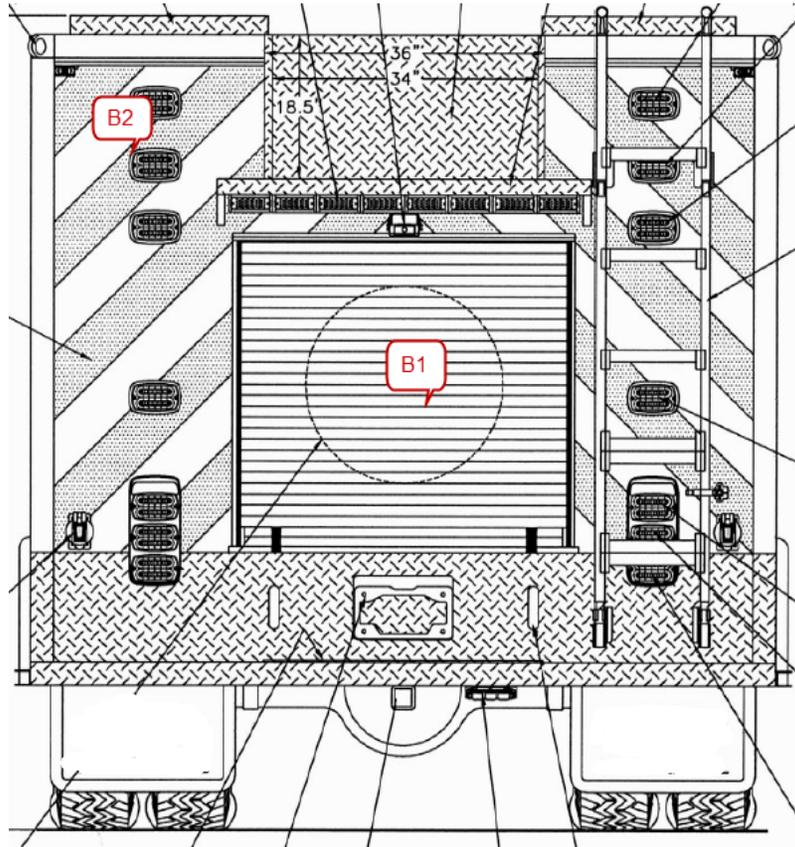


Illustration D-12.4 (configuration type)

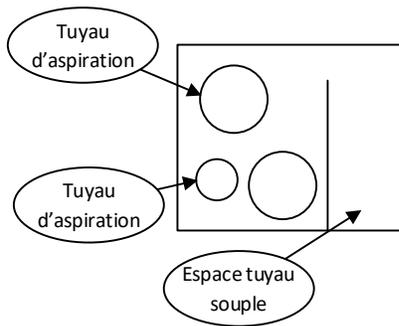
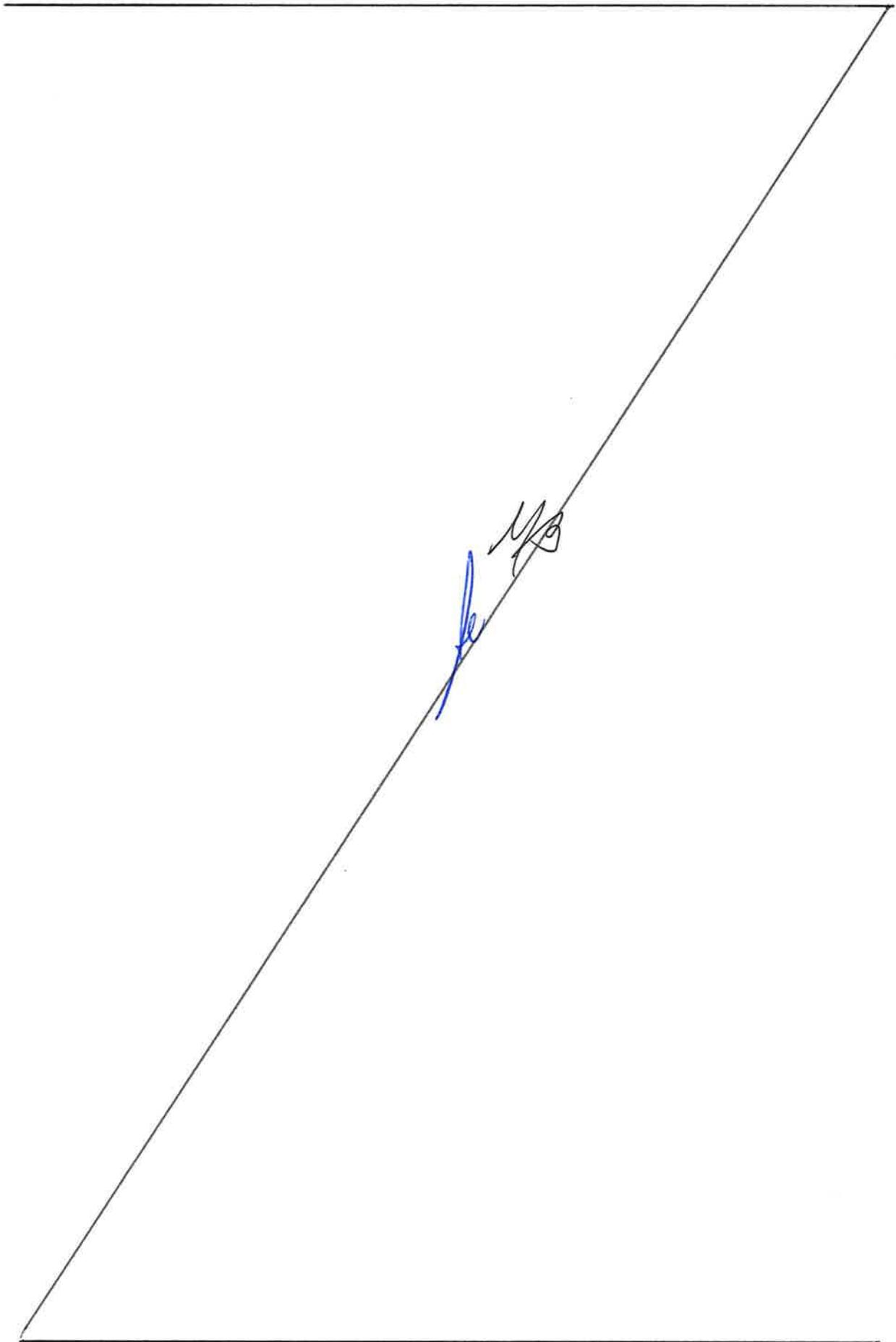


Illustration G-2

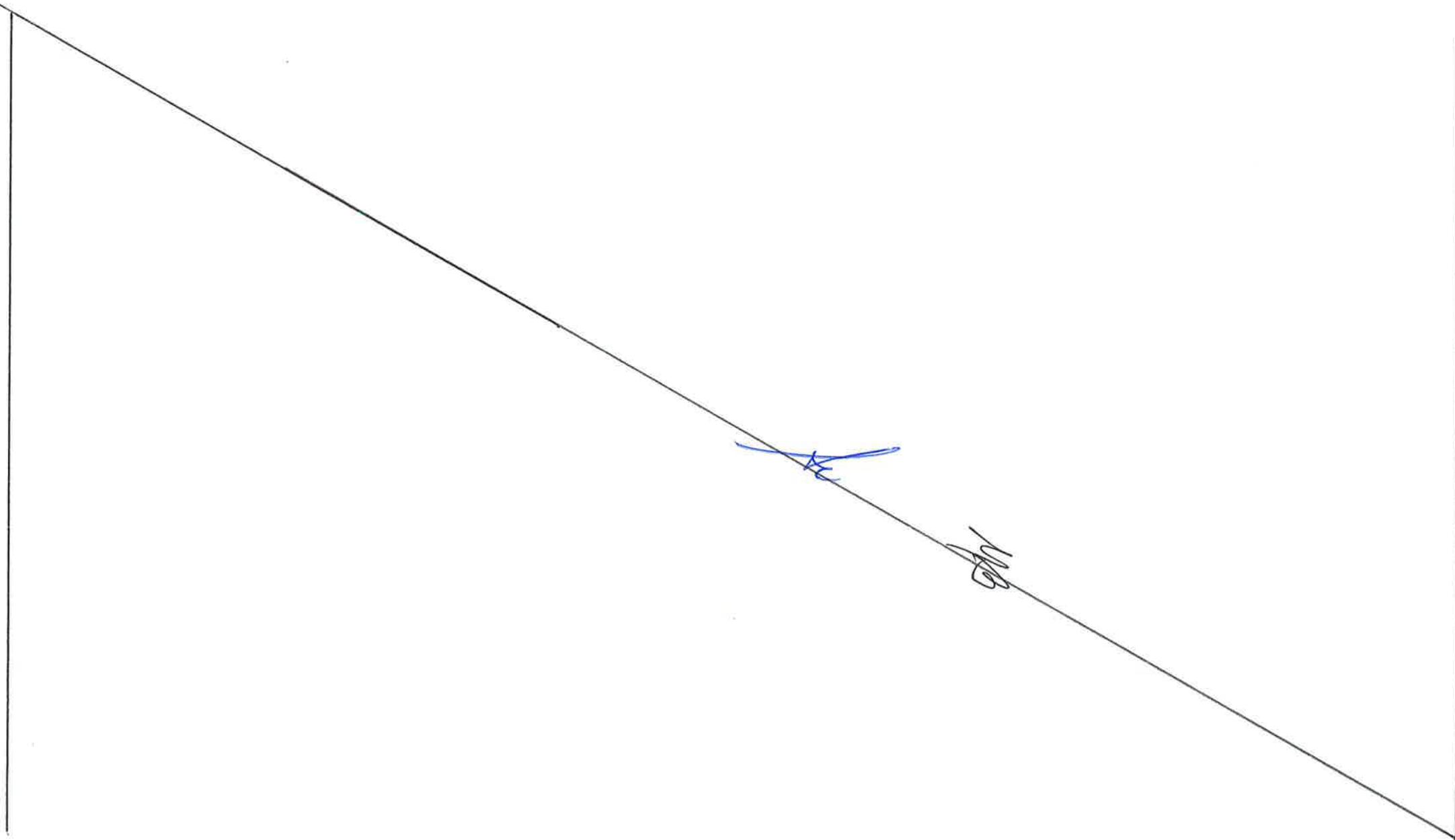




ANNEXE « D »
FORMULE DE SOUMISSION DE L'APPEL D'OFFRES
SSI201802-051B



Formules Municipales Inc. No. 4614-R-MST (FLA 755)



Annexe C : Formule de soumission

Au conseil de la municipalité de Mille-Isles

Mesdames, Messieurs,

Nous soussignés, **Maxi-Métal inc.**

Adresse : **9345 25E Avenue, Saint-Georges, QC, G6A 1L1**

Ayant lu et soigneusement étudié le document d'appel d'offres et en comprenant parfaitement les requêtes énoncées, nous offrons par les présentes de fournir à la municipalité de Mille-Isles ce qui suit, à savoir :

Un véhicule mini rescue pour usage au Service de la sécurité incendie et doté de tous les équipements sollicités au cahier des charges.

Pour un montant de :	<u>239 000.00</u> \$
Taxe fédérale (5%)	<u>11 950.00</u> \$
Taxe provinciale (9,975%)	<u>23 840.25</u> \$
Total :	<u>274 790.25</u> \$

Il est entendu que tous les frais administratifs ou autres sont compris dans le prix soumissionné.

Signé à

Ce 22^e jour de août 2018

Soumissionnaire : **Maxi-Métal inc.**

Adresse : **9345 25E Avenue, Saint-Georges, Québec, G6A 1L1**

Signataire autorisé : **Danny Dufour**

Titre : **Président**

Initiales du soumissionnaire dd

Véhicule mini rescue de Mille-Isles

Paraphes dd

